



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION



RAPPORT



D'ÉVALUATION

DU CONTRAT



DE VILLE

m2A



2015 • 2023





Document élaboré par

Didier TAVERNE, Directeur d'études AFUT Sud Alsace

Murielle MAFFESSOLI, Directrice ORIV

Sommaire

01. Le cadre de la démarche évaluative _____ 06

Zoom sur l'évolution des territoires _____ 09

La situation initiale _____ 09

Les évolutions 2015 - 2021 _____ 11

La situation actuelle des quartiers prioritaires de m2A _____ 13

La mise en œuvre du contrat de ville _____ 15

Les moyens spécifiques mobilisés par le contrat de ville _____ 15

La nature des actions menées _____ 16

L'impact de la crise sanitaire _____ 17

02. Les éléments d'analyse par questions évaluatives _____ 20

En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il permis d'augmenter les opportunités offertes aux habitants ? _____ 20

A l'échelle de Mulhouse _____ 21

A l'échelle d'Illzach _____ 24

A l'échelle de Wittenheim _____ 25

En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il permis d'améliorer la perception du quartier par ses habitants ? _____ 26

A l'échelle de Mulhouse _____ 26

A l'échelle d'Illzach _____ 28

A l'échelle de Wittenheim _____ 30

En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il permis de renforcer la solidarité entre les habitants du quartier ? _____ 32

A l'échelle de Mulhouse _____ 32

A l'échelle d'Illzach _____ 34

A l'échelle de Wittenheim _____ 35

En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il amélioré les relations des habitants et des institutions et développé leur souhait de participer aux actions ?	36
A l'échelle de Mulhouse	36
A l'échelle d'Illzach	38
A l'échelle de Wittenheim	39
03. Les perspectives pour le prochain contrat de ville	40
Accroître les opportunités offertes aux habitants ?	40
Renforcer l'accès aux droits	41
Emploi	46
Mobilité	47
Éducation	48
Égalité	48
Améliorer la perception des quartiers	49
Renforcer la solidarité	52
La participation des habitants et les relations aux institutions	54
Les enjeux émergents ou en renforcement	56
La gouvernance du contrat de ville	57
Conclusion	60
Les apports du contrat de ville	60
Les limites de l'exercice évaluatif	61
Postface	64
Annexes	65



01

Le cadre de la démarche évaluative

L'évaluation des contrats de ville est rendue obligatoire par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 pour apprécier le fonctionnement des contrats, les effets et les impacts des actions auprès des habitants des quartiers prioritaires.

1. Pour en savoir plus : <https://mulhousecestvous.fr/pages/la-coresponsabilite-selon-spiral> et https://www.oriv.org/wp-content/uploads/mulhouse_territoire_coresponsabilite.pdf

2. Prévu initialement sur la période de 2015 à 2020, et comme tous les contrats de ville, il a fait l'objet de prorogations, l'action s'est donc déroulée sur la période 2015-2023. L'évaluation s'est déroulée au 2nd semestre 2022

Evaluer une politique publique est toujours un exercice complexe et délicat. A fortiori quand il s'agit de la politique de la ville qui mobilise des ressources et des dispositifs très différents, qui intéresse ou concerne potentiellement des milliers de personnes aux attentes très différentes.

Evaluer cette politique au regard des objectifs initialement définis est le plus souvent vain. En effet, ces objectifs sont le plus souvent assez généraux, du type « recréer de la mixité sociale », « agir pour l'égalité », « favoriser l'accès à la culture »... De plus, la situation n'est pas figée dans les quartiers. Certaines personnes pour qui ces objectifs ont pu être atteints en quelque sorte, ont quitté le quartier, d'autres y sont rentrées et pour lesquelles tout est toujours à recommencer. De là le constat statistique réalisé régulièrement souligne que les quartiers n'évoluent que très peu, et que, malgré les efforts réalisés par l'État et les collectivités, leur situation ne s'améliore que peu.

Le prisme statistique constitue un miroir déformant. En globalisant, en « objectivant » la situation des quartiers, les statistiques oublient de s'intéresser à la situation des personnes. Or, si la situation globale du quartier ne s'est trouvée que peu modifiée au regard de quelques indicateurs, la situation des personnes peut, elle, s'être nettement améliorée.

Les personnes dans les quartiers prioritaires peuvent être restées pauvres ou précaires, mais avoir vu leur bien-être fortement croître grâce aux actions publiques menées. Nous en donnerons chemin faisant de nombreux exemples, liés au développement des possibilités d'apprendre le français, à la création de nouveaux espaces de rencontre et de solidarité, à l'amélioration du cadre de vie grâce à l'amélioration de l'habitat et au renouvellement urbain...

Cette **approche par le bien-être des personnes habitantes des quartiers était présente dans le contrat de ville signé en 2015**. Le bien-être constituait la référence ou l'impact majeur attendu de nombreuses actions. C'est donc l'approche qui a été suivie dans cette évaluation, en s'inspirant de démarches antérieures et notamment la méthode SPIRAL développée pour les territoires de co-responsabilité ¹.

Ce document n'est donc pas un bilan de ce qui a été fait et encore moins une étude d'impact des actions réalisées. Au cours des années écoulées² depuis la signature du Contrat de ville de m2A, en juin 2015, plus de 100 actions ont été financées et mises en œuvre. Vouloir apprécier ce que chacune d'entre elles a produit serait, pour bien des raisons, un non-sens.

Il s'est agi, pour une série d'actions identifiées (voir annexe 1), de savoir en quoi elles avaient pu contribuer à une amélioration du bien-être des habitants.

Quatre questions évaluatives, correspondant à quatre dimensions du bien-être, ont été retenues :

- **En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il permis d'augmenter les opportunités offertes aux habitants (dans le domaine de l'emploi, de la santé...)?**

Ce questionnement visait à traiter des conditions de vie et de l'autonomie des personnes à travers l'accès aux droits et aux services (éducation, logement, santé, emploi, formation, culture, mobilité, représentation de soi, discriminations, images du quartier...).

- **En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il permis d'améliorer le « confort de vie » des habitants et leur perception du quartier ?**

Les questionnements ont permis de traiter du cadre et les espaces de vie c'est-à-dire apprécier la proximité des services, l'accessibilité aux infrastructures, la propreté, l'existence d'un cadre de vie propice à la convivialité et la mixité tant au niveau des espaces publics que des espaces de rencontres, d'animation....

- **En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il permis de renforcer la solidarité entre les habitants du quartier ?**

L'enjeu était d'apprécier les relations sociales. En quoi le contrat de ville a permis aux habitants d'être entendus, de renforcer la solidarité et la convivialité, d'optimiser la dimension collective, le partage de valeurs...

- **En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il amélioré les relations des habitants et des institutions et développé leur souhait de participer aux actions et à la vie du quartier ?**

Le questionnement permet d'aborder la gouvernance et la responsabilité collective et donc d'apprécier les dimensions suivantes : gouvernance partagée, travail coopératif, place des différents acteurs, accessibilité à l'information et aux dispositifs / actions mises en œuvre, compréhension des actions et politiques menées...

Pour répondre à ces questions, une enquête

représentative auprès des habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération mulhousienne étant inenvisageable, le choix fut d'aller à la rencontre d'un panel d'habitants participant aux activités ciblées et d'interroger, en tête à tête ou en réunions collectives, des acteurs mettant en œuvre des actions financées au titre du contrat de ville ou, plus largement, dont l'action est inscrite au cœur des quartiers.

Ce choix méthodologique a généré deux biais.

Le premier est que les actions menées dans le cadre des financements de la politique de la ville ne représentent, pour beaucoup de structures, qu'un faible montant de leur budget. De ce fait, il leur était quelquefois difficile de distinguer ce qui relevait de l'action globale de la structure (financée par les crédits de l'État, la CAF...) et ce qui relevait des actions financées spécifiquement au titre de la politique de la ville.

Le second, qui n'est pas moindre, est que les porteurs de projet ne sont nullement désintéressés. Ils saisissent donc l'occasion de ces entretiens ou de ces réunions pour « faire passer certains messages ». Leurs discours portent bien au-delà du strict objet et de la finalité de l'évaluation. Néanmoins, ce biais présente l'immense avantage de mettre en exergue des difficultés relationnelles, des positionnements différents, des conceptions de l'action différentes... qui sont particulièrement informatives concernant la dimension « gouvernance » de l'évaluation.

Les doutes, les critiques que les acteurs peuvent exprimer à l'occasion d'entretiens comme ceux que nous avons menés, doivent être vus comme autant d'occasions de s'interroger sur les modes de réception des décisions prises, sur les modes de communication institués entre les acteurs, sur les modes de coordination des « partenaires ».



Ce questionnement peut s'avérer réellement fécond pour parfaire l'organisation du dispositif public d'intervention car c'est là que réside tout l'intérêt de l'évaluation : formuler des préconisations et des recommandations dans le but d'adapter les actions et la gouvernance du contrat pour améliorer l'action publique lors de la prochaine contractualisation.³

L'évaluation du contrat de ville a été réalisée par l'AURM (devenue début 2023 Afut Sud Alsace) et l'ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville), qui ont bénéficié de l'apport d'une démarche menée par trois étudiants de l'école supérieure de praxis sociale, qui se sont concentrés sur le quartier Bourtzwiller, à Mulhouse ⁴.

La démarche évaluative a été réalisée naturellement en lien avec les élus et les services techniques des 3 communes concernées, ainsi que l'État.

3. Par ailleurs, une partie des recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours, réalisée en 2019 autour en particulier de la réussite éducative et de la gouvernance du Contrat, est reprise dans le présent document.

4. Zimmermann S., Ludwing T., Hollender N., « Diagnostic de territoire, contribution à l'évaluation du contrat de ville de l'agglomération », mémoire en vue de l'obtention du Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale, Praxis/ESEIS, 2022.



ZOOM SUR L'ÉVOLUTION DES TERRITOIRES

LA SITUATION INITIALE

L'enjeu de l'action au titre de la politique de la ville⁵ consiste à réduire les écarts de situation entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV, cf. encadré) et les autres quartiers afin d'**améliorer la situation des personnes qui y résident**.

La partie ci-dessous vise plus particulièrement à rendre compte de la singularité de ces territoires par rapport aux autres territoires.

Les données disponibles étant limitées⁶, il s'agit d'une approche statistique et donc statique correspondant à une photographie à un moment donné du territoire de l'agglomération. Elle permet toutefois

de mieux cerner les profils de chaque territoire et la spécificité des quartiers prioritaires de la politique de la ville vis-à-vis des autres territoires de l'agglomération.

Les quartiers prioritaires présentent des situations (au regard de la formation, l'emploi, sur le plan de la composition familiale...) qui les différencient des autres quartiers de leur ville d'appartenance, mais aussi de l'ensemble des communes de l'agglomération. Pour autant, les quartiers prioritaires ne sont pas homogènes, de grandes différences existent entre eux, ce qui rend nécessaires des actions adaptées à ces réalités.

L'État a retenu 6 quartiers sur le territoire de m2A, concernant 1 habitant de l'agglomération sur 5.

- les quartiers Bourtzwiller, les Coteaux, Péricentre et Brustlein à Mulhouse ;
- le quartier Drouot Jonquilles à Mulhouse et Illzach ;
- le quartier Markstein - La Forêt à Wittenheim.

Les quartiers Péricentre, Drouot-Jonquilles et Coteaux ont été retenus au titre d'un Projet de Renouvellement Urbain d'intérêt national.

D'autres bénéficient de projets d'intérêt régional ou de crédits mobilisés au titre du PRU mené antérieurement (finalisation des actions).



5. Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

6. Il s'agit des données relatives aux QPV diffusées par l'INSEE

La population - Les quartiers prioritaires de la politique de la ville se signalent par une forte densité de population par rapport aux villes dans lesquelles ils se situent. La différence majeure en termes démographiques vient toutefois des enjeux en termes d'âge.

Globalement, l'agglomération est confrontée à un phénomène de vieillissement et à une concentration des jeunes sur Mulhouse ainsi que sur Illzach. Ces deux communes accueillent plus de la moitié des moins de 15 ans de m2A. Ainsi, au recensement de 2013, à Mulhouse et Illzach, un habitant sur cinq avait moins de 15 ans. Tous les quartiers prioritaires de l'agglomération comptent une part de moins de 15 ans supérieure à la moyenne de l'agglomération et de la ville centre. C'est le quartier des Coteaux qui en compte proportionnellement le plus (28% des habitants ont moins de 15 ans, 21% à l'échelle de Mulhouse et 19% à celle de l'agglomération).

L'autre donnée démographique qui caractérise les villes d'Illzach et Mulhouse et les quartiers prioritaires (en particulier ceux des Coteaux et de Bourzwiller), est la présence marquée de familles nombreuses (4 enfants et plus). Par contre, si de nombreuses familles monoparentales habitent à Mulhouse, ce type de familles se diffuse sur l'ensemble des communes de l'agglomération et on ne relève pas de surreprésentation de ces familles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Autre élément marquant : la présence importante de populations étrangères avec pour spécificité une concentration forte sur Mulhouse : 75% de la population étrangère de l'agglomération habite Mulhouse. Tous les quartiers prioritaires comptent une présence étrangère supérieure à celle relevée sur Mulhouse (20%).

L'éducation - Au titre de la formation et de la qualification des personnes, le territoire reste marqué par son histoire industrielle. La part des diplômés du supérieur est faible dans m2A et leur part augmente très faiblement. La part des diplômés du supérieur est encore plus faible dans les quartiers prioritaires qui présentent également un faible taux de scolarisation des 15-24 ans.

Un phénomène marquant dans les quartiers est le fort taux de sorties précoces du système éducatif, connexe à un faible niveau de diplôme de la population résidente. La scolarisation précoce des enfants n'est pas développée également dans tous les quartiers et, ponctuellement, des mouvements de déscolarisation des élèves ont été constatés.

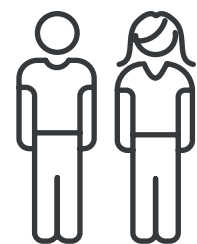
CSP et emploi - Les catégories socio-professionnelles sont très inégalement réparties sur le territoire de m2A. Les CSP+ (cadres notamment) résident au sud, les ouvriers au nord. Les premiers sont beaucoup moins présents qu'ailleurs en France, les seconds le sont beaucoup plus, avec une tendance à la baisse de leur poids dans la population totale. Assez logiquement, compte tenu du peuplement des quartiers prioritaires et de la typologie du bâti, on relève une très faible présence des cadres dans les quartiers prioritaires de m2A.

Dans le champ de l'emploi, l'agglomération, en 2015, continuait d'être affectée par la crise même si la reprise semblait s'amorcer. Les données dans le champ de l'emploi font apparaître un faible taux d'emploi à Mulhouse ainsi qu'à Wittenheim et Illzach. Cette situation s'est d'ailleurs dégradée puisque ce taux baisse encore ces dernières années. Elle est encore plus inquiétante au niveau des quartiers prioritaires puisqu'ils

présentent un taux d'emploi encore plus faible. Le quartier de Bourzwiller est celui qui se signale par le taux d'emploi le plus faible, en particulier pour les femmes.

En volume, les demandeurs d'emploi en fin de mois (données émanant de Pôle Emploi) se concentrent au niveau de Mulhouse et d'Illzach et dans les quartiers prioritaires. Le nombre d'étrangers parmi les demandeurs d'emploi est élevé.

Les données font apparaître une baisse du nombre de jeunes demandeurs d'emploi à l'échelle de m2A. Par contre la part des demandeurs d'emploi de longue durée dans m2A est forte et concerne beaucoup d'ouvriers peu qualifiés.



Le portrait des quartiers au moment du démarrage du contrat de ville rappelle que l'agglomération subit son passé industriel, avec peu de CSP+ et beaucoup d'ouvriers et un faible taux de scolarisation des + de 15 ans. Avec des localisations privilégiées nord/sud et une concentration de population en difficulté dans les quartiers prioritaires de la ville-centre, d'Illzach et du nord de l'agglomération.

Les habitants des quartiers, de manière générale, font les frais des évolutions qualitatives et quantitatives de l'emploi ; ils sont précarisés et présentent des taux de chômage élevés. Ils sont souvent sans emploi depuis de nombreuses années. Il en résulte des revenus faibles voire très faibles qui les rendent totalement dépendants de la redistribution et des logements aidés.

Les locataires se concentrent dans Mulhouse et la première couronne avec un phénomène encore plus marqué dans les quartiers prioritaires compte tenu du type d'habitat.

Le niveau de vie de la population est plus faible à Mulhouse, Illzach et dans le Bassin potassique que dans le reste de l'agglomération, a fortiori dans les quartiers prioritaires. On y retrouve également un taux très élevé d'habitants totalement dépendants des allocations de la CAF.

LES ÉVOLUTIONS 2015 - 2021

L'analyse des évolutions socio-démographiques et économiques à l'échelle des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, comme d'autres territoires, nécessite une prise en compte dans le long terme. L'analyse des données disponibles, parfois depuis 2012, permet de faire apparaître plusieurs périodes qui ont rythmé la vie du territoire, mais qui se traduisent différemment selon que sont considérés des indicateurs de niveau de vie, des indicateurs liés à l'emploi ou des indicateurs socio-économiques de vulnérabilité.

Concernant le niveau de vie, et son évolution au sein des quartiers Politique de la Ville, il est possible de distinguer **deux périodes**.

- **La première va de 2012 à 2016.** Ce sont des années qui font suite à la crise financière de 2008. La reprise débute fin 2015 en France, mais il faut attendre 2016 pour qu'elle se fasse sentir réellement.

Pendant cette période, seuls deux indicateurs sont positifs : l'évolution de la part des revenus d'activité dans les revenus déclarés et le revenu médian. Mais la part des ménages imposés baisse, de même que le revenu du 1^{er} quartile et ce alors que le taux de pauvreté augmente dans les quartiers. Autrement dit, la situation s'améliore pour une partie de la population, mais la situation des plus pauvres tend à se dégrader. Les quartiers prioritaires de la Politique de la ville sont plus particulièrement touchés. Parmi ceux-ci, le quartier des Coteaux est le plus concerné.

- **La seconde période va de 2016, année de reprise économique donc, à 2019.**

Sur cette période, tous les indicateurs passent au vert, les quartiers voient leur situation s'améliorer comme le reste du territoire. C'est tout particulièrement le cas des quartiers de Bourtzwiller, de Markstein - La forêt et, dans une moindre mesure, du quartier Péricentre.



Concernant l'emploi, deux périodes peuvent être prises en compte en termes d'évolution. Les années 2015 à 2019 sont des périodes de reprise économique alors qu'à compter de 2020 les impacts de la crise sanitaire se font sentir.

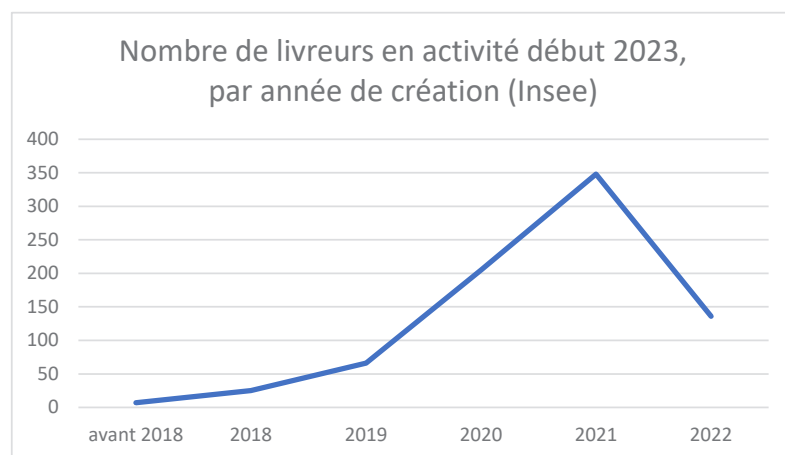
- Pendant la période 2015/2019, le nombre de demandeurs d'emploi tend à baisser, sauf dans les quartiers Coteaux et Bourtzwiller. Mais, dans le même temps, les données font apparaître une diminution de la part de la population en emploi et la précarité au travail augmente dans la moitié des quartiers. Ce qui doit être mis en relation avec l'usage très intense des CDD courts et de l'intérim dans l'agglomération mulhousienne pendant cette période.
- Entre 2019 et 2020, le quartier Brustlein continue de voir le nombre de demandeurs d'emploi baisser, alors qu'il augmente très fortement dans les quartiers Bourtzwiller, Coteaux et Markstein - La forêt. Mais, globalement, la première année de crise sanitaire (2020) ne voit pas une explosion du chômage. On peut faire l'hypothèse que de nombreuses personnes étaient déjà au chômage, dans les catégories B et C et qu'elles ont basculé dans la catégorie A.
- La part des personnes en emploi augmente même dans les quartiers Coteaux, Drouot-Jonquilles et Brustlein. Par contre, la précarité se généralise. Tous les quartiers sont concernés par cette croissance des emplois précaires, sauf Drouot-Jonquilles.
- Sur l'ensemble de la période 2015/2020, il n'y a que le quartier Drouot-Jonquilles qui voit une amélioration de sa situation. Le quartier Brustlein connaît quant à lui une forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi.

Ces évolutions de l'emploi peuvent, en partie tout au moins, s'expliquer par le très fort développement des formes ubérisées de travail et le boom des livreurs. L'agglomération

mulhousienne compte, début 2023, 787 coursiers. Une bonne partie de ces établissements a été créée pendant les années de la crise sanitaire. Les 3 communes : Mulhouse, Illzach et Wittenheim représentent 87% de ces établissements. Et, comme le montre une enquête réalisée par le cabinet Compas, ces livreurs sont particulièrement issus (plus de la moitié) des quartiers prioritaires.⁷

La prise en compte de quelques **indicateurs socio-économiques traduisant les vulnérabilités sociales** fait état globalement de fragilités qui ont tendance à se stabiliser. On peut émettre l'hypothèse que les moyens spécifiques et renforcés pendant la crise sanitaire ont joué un rôle de bouclier face aux risques sociaux.

7. Hugo Botton, « L'ubérisation des quartiers prioritaires », Quantas, novembre 2022. Voir également L'Alsace du 4 avril 2023 pour un compte rendu de cette étude.



Les données permettent de retenir trois enseignements :

- Le nombre de familles monoparentales parmi les allocataires CAF se stabilise et leur part dans le total des allocataires diminue dans tous les quartiers, sauf Brustlein où elle croît très faiblement.
- La part des jeunes 16-25 ans non scolarisés et sans emploi recule dans tous les quartiers entre 2019 et 2021. Ce qui est peut-être à mettre au compte d'une politique volontariste en la matière.
- La part des allocataires de la CAF bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active socle tend à reculer, sauf dans le quartier Bourtzwiller où elle augmente très fortement et dans le quartier Markstein - La Forêt où elle augmente très légèrement.

LA SITUATION ACTUELLE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE m2A

Les quartiers prioritaires de m2A connaissent toujours une situation très dégradée comme le montrent les indicateurs suivants.

Dans le domaine de l'emploi

- La population vivant dans les quartiers représente 19% de la population de m2A, mais 30% des demandeurs d'emploi de m2A.
- La part de la population en emploi est systématiquement inférieure à la part de cette même population dans m2A et même inférieure à la moyenne des QPV de France métropolitaine. Seul le quartier Brustlein s'en approche.
- Les mêmes constats peuvent être mis en avant pour le taux d'emploi des femmes, avec cette fois une moins mauvaise performance pour le quartier Drouot.
- Le taux d'emploi des étrangers présente des similarités avec les constats précédents. L'on retrouve le quartier Drouot en moins mauvaise posture.
- Un taux de contrats à durée limitée supérieur à la moyenne des QPV de France avec deux quartiers fortement précaires : Coteaux et Markstein - La Forêt.

	DEFM fin 2021	DEFM A	DEFM ABC	Part personnes en emploi	Taux emploi femme	Taux emploi étrangers	Part emploi CDD	Enménagés - 2ans	Tx rotation LS	Part des -24 ans	Part des NEET 16-25	Part des +60ans	Médiane revenus dec	1er quartile	Tx pauvreté à 60% RD
Coteaux	1 333	803	1 212	33,6	25,4	28,1	32,1	11,5	8,8	45,8	37,6	16,1	7 750	3 020	55,7
Bourtzwiller	773	486	703	35,7	31,8	30,8	24,0	15,7	11,8	39,1	35,6	17,9	9 520	5 140	45,1
Péricentre	5 518	3 285	5 015	37,8	32,7	31,1	25,3	19,7	12,3	38,5	32,2	16,3	9 820	4 680	46,2
Drouot	742	434	657	44,2	35,8	37,1	25,5	10,6	9,6	36,3	34,8	19,4	10 640	5 870	42,7
Brustlein	188	108	171	43,6	31,0	nc	24,5	nc	6,8	40,7	nc	nc	11 900	6 090	42,7
Markstein	229	136	207	32,0	27,5	32,2	30,8	6,9	10,2	45,6	33,1	14,9	11 300	6 310	36,6
Mulhouse	15 949	9 337	14 374	48,6	43,5	35,0	20,7	16,7	11,5	34,7	26,9	21,1	14 160	7 070	33,2
Mulhouse+Illzach	1 636	895	1 485	49,8	44,6	35,7	19,8	15,8	11,2	34,4	26,5	21,7	14 800	7 530	31,3
Wittenheim	1 546	788	1 296	56,4	51,4	41,8	12,3	7,4	12,5	28,8	21,7	26,9	20 530	14 080	13,7
m2A	29 804	16 823	26 789	59,3	55,2	40,0	14,0	12,3	11,0	30,3	22,0	25,1	20 830	12 190	18,6
Ens des QPV France métrop				45,5	40,4	42,0	23,2	12,9	8,0	39,0	nc	17,7	10 300	5 020	44,3

DEFM : demandeurs d'emploi en fin de mois.

DEFM A : DEFM de catégorie A, DEFM ABC, DEFM de catégories AB et C.

CDD : part des emplois en contrat à durée déterminée.

NEET : ni en emploi ni en formation.

Médiane du revenu déclaré (à l'administration fiscale).

Taux de pauvreté à 60% RD : taux de pauvreté à 60% du revenu disponible (après impôts et redistribution).



SUR LE PLAN SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

- Ce sont des quartiers jeunes. La part des moins de 24 ans est toujours supérieure à la part communale et tout particulièrement dans les quartiers Coteaux, Brustlein et Markstein - La Forêt où la part des jeunes est supérieure à la moyenne nationale des QPV.
- La situation des jeunes est fortement préoccupante, avec un taux de jeunes ni en emploi ni en formation très élevé, toujours supérieur aux valeurs communales et particulièrement fort dans les quartiers Coteaux, Bourtzwiller et Drouot.
- Si la part des plus de 60 ans augmentent, elle reste inférieure aux parts communales, mais le quartier Drouot s'en rapproche. La problématique du vieillissement dans les QPV ne pourra pas être ignorée dans les années à venir.
- La part de la population étrangère (personne n'ayant pas la nationalité française) et celle des immigrés (personnes nées étrangères à l'étranger et ayant migré, qu'elles aient ou non la nationalité française), a augmenté à toutes les échelles géographiques. La sur-représentation de ces populations au sein des quartiers prioritaires reste d'actualité. Elle s'accompagne d'une augmentation plus importante dans les quartiers qu'au niveau des communes et de l'intercommunalité (sauf pour le quartier Markstein - La Forêt).

AU TITRE DES VULNÉRABILITÉS

- Ce sont logiquement des quartiers pauvres avec des revenus systématiquement inférieurs aux revenus déclarés dans les communes de rattachement. Les revenus déclarés des quartiers Coteaux, Bourtzwiller et Péricentre sont inférieurs à la valeur moyenne des QPV de France métropolitaine.
- Le taux de pauvreté de tous les QPV de l'agglomération est très supérieur aux valeurs communales et même supérieur à la moyenne des QPV français en ce qui concerne les quartiers Coteaux, Bourtzwiller et Péricentre. Le quartier Markstein - La Forêt ressort avec le plus faible taux de pauvreté (36,6%) des quartiers de l'agglomération, mais ce taux est presque 3 fois plus élevé que dans l'ensemble de la commune de Wittenheim.

Pour conclure, la grande diversité des situations entre les quartiers peut être rappelée. Même si, de manière générale, les "petits quartiers" prioritaires connaissent une situation moins dégradée que les plus grands. Les écarts restent très élevés entre les quartiers, leur commune d'appartenance et l'agglomération.

Mais il faut rappeler qu'il y a dans ces quartiers un fort renouvellement de population. Dans le quartier Bourtzwiller, 15,7% des habitants ont emménagé depuis moins de 2 ans, ce taux atteint 19,7% dans le quartier Péricentre. Dans ces deux quartiers, le taux de rotation des logements sociaux est particulièrement élevé (autour de 12%) quand le taux de rotation des logements sociaux des QPV est de 8% et celui de l'agglomération de 11%. Ce qui signifie que les efforts importants consentis par l'État et les collectivités (et les autres signataires du contrat de ville) ne peuvent que s'inscrire dans la durée parce que dès que des personnes, grâce aux politiques de droit commun et de la politique de la ville, peuvent s'en sortir et en sortir, ces personnes sont remplacées par des personnes tout autant, sinon plus, en difficultés.

Ces renouvellements de population ont été quantifiés et qualifiés très récemment par l'INSEE, dans la Région Grand Est. La note⁸ de l'INSEE relève ainsi que « les habitants qui quittent ces quartiers ont une situation moins fragile que ceux qui restent y vivre : ils sont moins souvent pauvres et la part de personnes en familles nombreuses ou monoparentales est moins élevée que

8 « Dans le Grand Est, la population qui quitte les quartiers prioritaires a une situation moins précaire que celle qui y réside », INSEE Analyses Grand Est, n° 156, avril 2023



celle des quartiers prioritaires. A l'inverse, les personnes qui s'installent dans les quartiers prioritaires sont un peu plus souvent pauvres que les résidents. Une

sur quatre vit en famille monoparentale contre une sur cinq parmi les personnes qui y résident déjà. »

LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

Le choix a été fait de porter l'analyse sur les données issues des programmations annuelles, présentées dans le cadre des rapports annuels « politique de la ville », dans la mesure où ces données sont disponibles et comparables entre les territoires et sur la durée du contrat de ville.

LES MOYENS SPÉCIFIQUES MOBILISÉS PAR LE CONTRAT DE VILLE

L'analyse proposée, ci-dessous, repose exclusivement sur les financements spécifiquement dédiés à des actions menées dans les quartiers prioritaires ou destinées à leurs habitants dans le cadre de la programmation annuelle.

Elles viennent en plus des moyens de droit commun, déployés dans les quartiers prioritaires comme dans l'ensemble des quartiers. Cette analyse ne tient pas compte, par ailleurs, des moyens mobilisés au titre des opérations de renouvellement urbain ainsi que des moyens affectés par les bailleurs au titre de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Naturellement, si les effets et impacts des actions menées ne sont pas réductibles aux financements alloués, ces derniers peuvent conditionner la portée des actions menées. C'est pourquoi il convient en préambule de présenter une synthèse des engagements financiers, de l'État et des collectivités. Les données détaillées sont présentées dans les rapports annuels réalisés depuis 2016. A noter qu'en 2022, le bilan n'a pas été réalisé, pour laisser place au rapport d'évaluation.

Montant des financements « politique de la ville » et répartition entre les financeurs

	Financement total	Part État en %	Montant m2A	Montant Illzach	Montant Wittenheim	Montant Mulhouse
2016	2,8M€	69,5	76 295	190 183	96 579	510 502
2017	2,7M€	70,1	76 250	171 097	49 630	503 991
2018	3,1M€	70,4	92 295	158 843	54 590	606 699
2019	3,1M€	70,5	91 295	189 771	47 930	592 259
2020	4,1M€	76,9	91 750	161 596	61 055	636 159
2021	3,8M€	74,6	99 100	159 030	57 759	655 042

En moyenne sur la période 2015⁹ - 2021, 3,3 millions d'euros ont donc été dépensés chaque année pour mener des actions au bénéfice des quartiers prioritaires des trois communes concernées. Au-delà de cette moyenne, les moyens financiers ont

fortement augmenté en 2020, afin de faire face aux enjeux de la crise sanitaire (cf. analyse sur ce point ci-dessous). Cette situation a impacté, mais de manière moins importante, l'année suivante.

9 Les montants mobilisés en 2015 s'élevaient à 2,6M€.

LA NATURE DES ACTIONS MENÉES

Les crédits de la politique de la ville permettent de financer des actions dans un champ très large, qui inclut la santé, la culture, la parentalité, voire le développement durable... Mais quatre domaines concentrent les interventions :

- l'éducation occupe la première place et les apports financiers vont croissants (du fait de l'impact notamment des crédits liés à la Cité éducative sur le quartier des Coteaux à compter de 2020) au fil des années pour atteindre 41% du financement total en 2021 ;
- les actions liées au 'lien social' prennent la deuxième position avec presque un cinquième du budget 2021 ;
- les actions visant plus spécifiquement la jeunesse occupent la troisième place et emportent 17% des financements en 2021 ;
- l'emploi et le développement économique viennent ensuite, les financements ont connu une érosion de 2017 à 2020 et une reprise des moyens mobilisés dans un contexte de déploiement de la Cité de l'emploi. Ce domaine capte 14% des financements en 2021.

Types d'actions financées par année, en % du budget annuel

	2016*	2017*	2018	2019	2020	2021
Pilotage/ingénierie	0,7	3,1	4,6	3,5	9,0	1,2
Emploi, dev & éco	12,5	16,2	14,4	10,7	8,7	14,3
Lien social	43,0	38,0	23,5	21,9	18,4	19,1
Culture	6,5	3,9	3,0	1,7	2,4	1,9
Santé	4,4	3,9	3,9	5,5	3,5	4,6
Education	30,0	26,2	29,7	34,4	37,5	40,8
Jeunesse	nd	nd	20,8	21,8	19,5	17,1
Autres	2,9	8,7	0,1	0,6	1,1	0,9

La manière de classer les actions a changé en 2018, ce qui explique à la fois l'absence d'actions financées pour la jeunesse en 2016 et 2017 et l'importance des catégories « autres » et « lien social » pour ces deux années.

Cette analyse présente des limites car les catégories au sein desquelles les actions sont regroupées sont peu satisfaisantes. La nomenclature utilisée (qui repose sur une logique financière) permet de connaître la cible (les jeunes, les demandeurs d'emploi

par exemple) et les principaux domaines d'intervention (la culture ou la santé). Ces données ne permettent pas de connaître les objectifs des actions. Visent-elles à lutter contre les discriminations ? En quoi permettent-elles d'instaurer plus d'égalité entre femmes et hommes ou d'améliorer l'accès aux droits ? Le caractère succinct des bilans annuels ne permet pas non plus de répondre à cet enjeu de connaissance et encore moins d'apprécier l'impact pour les bénéficiaires des actions.

10 L'impact de la crise sanitaire a été détaillé dans le Rapport annuel politique de la ville de l'année 2021.

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE¹⁰

La crise sanitaire a eu des effets profonds et durables sur le territoire et tout particulièrement à l'échelle des quartiers de la politique de la ville.

La région mulhousienne fut très précocement frappée et les habitants des QPV présentent des vulnérabilités particulières. En effet, quand elles travaillent, les personnes occupent souvent des emplois de « première ligne », dont bon nombre d'intérimaires. L'intérim s'étant effondré au 1^{er} trimestre 2020, les habitants ont été privés de ressources financières ce qui s'est traduit par une forte croissance des inégalités et une recrudescence de la pauvreté. Sur le plan sanitaire, les habitants des quartiers sont plus souvent concernés par le surpoids, le diabète etc, ce qui s'est traduit par une mortalité élevée.

La période de crise, avec ses moments de confinement et de restrictions, a évidemment bouleversé les relations sociales au sein des quartiers. L'isolement, des personnes âgées notamment, s'est accru. Les enfants sont restés à la maison, c'est-à-dire souvent dans des logements surpeuplés et se sont eux aussi isolés derrière leurs écrans. Ce qui s'est accompagné de nombreux cas de décrochage scolaire, notamment pour des enfants que les parents ne pouvaient accompagner (notamment les parents étrangers ou illettrés) ou qui n'étaient pas équipés pour ce faire.

Pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire, le Gouvernement a initié plusieurs dispositifs en faveur des habitants des quartiers prioritaires, au courant de l'année 2020 et dotés de moyens financiers importants :

- Le premier dispositif, « quartiers solidaires », visait à mettre en place des actions de solidarité en faveur des plus démunis : distribution de colis alimentaires, fabrication de masques, achat de matériels informatiques pour faciliter la continuité pédagogique...
- Le second dispositif, « quartiers d'été », a renforcé l'offre d'animations et d'activités en faveur des habitants pendant les vacances scolaires estivales. Ont ainsi été proposés des temps de respiration, de découvertes en pied d'immeubles, mais aussi des sorties du quartier en particulier à travers le dispositif des « colos apprenantes ».

Au vu du succès rencontré, et ce malgré des conditions de mise en œuvre peu favorables car tardives (en 2020), le dispositif a été reconduit pour les vacances suivantes à l'automne, et rebaptisé « quartiers d'automne ». Au total, en 2020, 685 835 € ont été mobilisés sur l'ensemble des dispositifs et des territoires. 18 projets ont été soutenus au titre de « quartiers solidaires » pour un montant total de 179 550 € (sur Mulhouse). 16 projets ont relevé de « quartiers d'été », soit 150 035 € et 18 autres au titre de « quartiers d'automne » à hauteur de 15 650 €.

A noter que les structures qui interviennent dans les quartiers ont connu une très forte affluence lors du déconfinement et du reflux de l'épidémie.

Les dispositifs mis en œuvre ont contribué à offrir aux habitants de nombreuses opportunités, d'activités, de formation, d'emploi.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions financées	162	170	240	255	304	282
Nombre de porteurs de projets			74	72	83	83



Le nombre d'actions développées, en nette croissance en 2020, témoigne de la volonté des collectivités et de l'État de parer les effets de la crise sanitaire. Le nombre de porteurs de projet témoigne quant à lui de l'importance des acteurs, notamment associatifs, mobilisés dans les villes et les quartiers.

Une recherche-action menée par Sarra El Idrissi portant sur les effets de la crise sanitaire sur le lien social¹¹ a constaté une mobilisation effective des structures associatives mais aussi de groupes plus informels et d'acteurs non financés dans le cadre du contrat de ville. Elle a relevé la difficulté parfois pour les institutions de prendre en compte certaines dynamiques à l'œuvre, sachant que, pour certaines,

les personnes à l'origine des actions ne souhaitent pas forcément s'inscrire dans les dispositifs politique de la ville, ni dans une approche institutionnelle. Elles sont néanmoins intéressées pour partager les démarches et actions menées.

Ces constats interrogent à la fois la capacité à déceler des dynamiques hors des associations « habituelles » et à construire des espaces de travail communs permettant des coopérations (privées, publiques, formelles et informelles). Ces observations corroborent certains constats présentés en lien avec la question évaluative sur les questions de gouvernance et de responsabilités collectives (cf. page 52).

11. « Faire société avant et après la crise sanitaire du Covid-19 ? », de Sarra El Idrissi (Chaire ESS, laboratoire Sociétés Acteurs et Gouvernement en Europe) - Université de Haute Alsace, note de synthèse de la phase exploratoire et recommandations - Février 2023.





02

Les éléments d'analyse par questions évaluatives

Les actions menées sur les territoires et leurs impacts, les dynamiques et démarches à l'œuvre varient fortement d'un territoire à l'autre. Le système d'acteurs, le profil socio-démographique des habitants, l'histoire des dispositifs et politiques publiques, la structuration des quartiers expliquent ces différences. Fort de ces constats, le choix a été fait, dans cette partie, de privilégier une approche par ville / par quartier.

EN QUOI LE CONTRAT DE VILLE DE m2A A-T-IL PERMIS D'AUGMENTER LES OPPORTUNITÉS OFFERTES AUX HABITANTS ?

Cette question renvoie aux enjeux de conditions de vie et d'autonomie, par les interventions dans les domaines de la santé, de l'emploi, des transports ou encore des inégalités structurelles. Les échanges ont permis de mettre en avant l'enjeu important de la maîtrise de la langue.

A L'ÉCHELLE DE MULHOUSE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La question des opportunités offertes aux habitants se pose d'autant plus que l'ensemble des acteurs rencontrés note un accroissement de la précarité, pour ne pas parler de pauvreté dans les quartiers. La crise sanitaire a renforcé les problèmes car les entreprises ont mis fin ou n'ont pas renouvelé les contrats à durée déterminée ou missions d'intérim, ce qui a privé les personnes peu qualifiées des « petits boulots » qui leur sont essentiels. Cependant, avec la fin des confinements et la reprise économique au cours de l'année 2022, les problèmes s'estompent avec beaucoup de possibilités de formation et de reprises d'emploi.

Reste que les problèmes d'accès à l'emploi demeurent car beaucoup ne maîtrisent pas ou mal la langue française y compris lorsqu'il s'agit de citoyens français. L'accès à l'emploi est également rendu difficile faute d'avoir le permis de conduire, de pouvoir financer un véhicule personnel ou de moyens de transport collectifs adaptés. Les problèmes de santé peuvent également freiner fortement l'accès ou le retour en emploi, tout comme le fait de ne pas disposer de places en crèches pour les demandeuses d'emploi.

Les opportunités offertes aux habitants dépendent également fortement de leur sexe et de leur origine géographique. Les étrangers, a fortiori s'ils ne sont pas en situation régulière, n'ont pas les mêmes opportunités que les personnes en situation régulière dans la mesure, par exemple, où ils ne peuvent accéder à des

cours de français, ce que de nombreux acteurs des quartiers regrettent.

Les femmes ne bénéficient pas des mêmes opportunités que les hommes dans la mesure où le nombre (et la nature) d'activités qui leur sont ouvertes est beaucoup plus faible. Il y a « double peine » pour les femmes d'origine étrangère dont la culture d'origine ne favorise pas forcément leur participation à l'espace public.

Cette faiblesse des opportunités offertes aux habitants des quartiers se transmet aux générations futures. Ainsi, est mis en avant le fait que la grande précarité dans laquelle vivent les familles les empêche de se projeter dans le temps et que cela réduit l'investissement des familles dans l'éducation de leurs enfants. Il y a donc perte d'opportunités pour les enfants qui sont plus ou moins laissés à eux-mêmes, que l'on retrouve « dans la rue » avec les effets néfastes que cela engendre ou qui se renferment derrière leurs écrans. Ce qui est une porte ouverte aux complotismes, aux fausses nouvelles etc.

De très nombreux acteurs dans les différents quartiers n'hésitent pas à parler de dégradation de la santé mentale (et physique) des jeunes, avec **des dysfonctionnements sociaux qui apparaissent de plus en plus tôt.**



L'APPORT DU CONTRAT DE VILLE

Sans conteste, l'action qui bénéficie le plus au bien-être des habitants des quartiers est l'**apprentissage du français**. Il coche toutes les dimensions du bien-être. Apprendre le français permet d'améliorer l'autonomie des personnes qui peuvent plus aisément sortir de chez elles et de leur quartier et surtout des femmes, qui peuvent de surcroît mieux suivre la scolarité de leurs enfants.

Parler français améliore la relation avec les professionnels de santé, d'autant plus que les groupes d'apprentissage ont des entrées thématiques dont la santé fait partie. Sont ainsi réalisées des actions de prévention ou de dépistage (diabète). Cela améliore les relations avec les commerçants, avec les différentes administrations et donc facilite l'accès aux droits. Cela permet encore d'échanger avec des Français, alors que très souvent les personnes vivent au sein d'un foyer, d'un immeuble, regroupant des membres d'une même nationalité, ne parlant que leur langue d'origine entre eux. Enfin parler français est nécessaire pour accéder à l'emploi. C'est apparemment la motivation première des hommes rencontrés. Mais des femmes venues à l'apprentissage du français pour d'autres motivations en viennent quelquefois à penser qu'elles aussi peuvent rechercher un emploi, ce qui correspond à une forme d'émancipation.

La façon dont les groupes d'apprentissage du français sont organisés fait l'objet de bien des critiques (cf la partie recommandations), mais il y a unanimité sur le fait que c'est un **point de passage obligé de l'intégration** des personnes et de leur bien-être.

Quasiment toutes les structures rencontrées ont bien identifié la question des **inégalités de genre** et ont mis en place des actions visant à y remédier. Cela passe par exemple par la mixité de genre systématique dans les groupes ou ateliers proposés, mais aussi par la création « d'espaces de respiration » pour les femmes.

Certains centres socioculturels proposent ainsi des activités sportives où les femmes peuvent se dévoiler (après tout, personne ne s'émeut que dans les clubs de foot il n'y ait que des garçons...). D'autres proposent en sus de leurs cours de français des activités artistiques qui donnent l'occasion à des femmes étrangères de s'exprimer en français et, en même temps de faire connaître leur culture. Les activités culturelles sont un vecteur d'ouverture pour des femmes étrangères qui est fréquemment mobilisé. Dans tous les cas, ces actions sont vantées pour leurs effets sur la santé, sur l'ouverture au monde qu'elles permettent ou encore sur le fait que les femmes trouvent des espaces de parole.

L'école du cirque¹² est sans doute la structure qui met le plus l'accent sur les effets bénéfiques sur la **santé physique et mentale** des jeunes. Ses responsables pointent une problématique émergente : les identités de genre contrariées qui peuvent entrer en conflit avec un masculinisme fort dans les quartiers.

Les problèmes de mobilité sont très souvent cités. Il peut s'agir d'un problème matériel : les personnes n'ont pas les moyens d'acheter et d'entretenir un véhicule. Ils perdent ainsi des opportunités d'accès à l'emploi. Mais, le plus souvent est mis en avant le fait que les habitants sortent très peu de leur quartier et encore plus de la ville. L'action des structures consiste autant que faire se peut de **multiplier les sorties proposées dans les environs**.

C'est une question d'ouverture au monde, de possibilité de connaître d'autres réalités sociales, de voir que d'autres environnements et modes de vivre sont possibles. Le but est ici de sortir des logiques d'enfermement dans l'espace du quartier.

12 En début d'année 2023, l'école du cirque Zavatta est en voie de liquidation.

D'autres bienfaits de ces sorties sont également mentionnés, comme les effets bénéfiques sur la santé des sorties pédestres qui, en outre, ont vocation à permettre les rencontres entre habitants des quartiers.

Les responsables rencontrés font état d'autres apports, qui peuvent également correspondre à des problématiques émergentes ou renforcées, par exemple par la crise sanitaire.

Les Centres Socio-Culturels (CSC) et les associations de quartier n'ont pas vocation à se transformer en entreprises ou associations **d'insertion. L'emploi** ne rentre pas dans leur champ de compétences. Néanmoins nombreuses sont les structures qui affirment qu'elles tentent de créer des ponts avec le monde du travail en créant des « chantiers » ou des ateliers, en offrant de nombreux stages ou encore des emplois d'animateurs à certains moments de l'année. La mise en place du DACIJ (Dispositif d'accompagnement par la culture et l'insertion pour la jeunesse) permet de créer des ponts intéressants avec les acteurs du secteur de l'emploi. Les jeunes et jeunes adultes sont les premiers visés par ces mesures.

Sémaphore est la seule structure réellement spécialisée en la matière. Sa cible première est constituée des jeunes décrocheurs qu'elle accompagne dans la recherche d'un stage ou d'un apprentissage. Les responsables remarquent qu'il y a peu de démarches pro-actives des jeunes, qu'il faut "aller les chercher", en partenariat avec les animateurs et les médiateurs présents dans les quartiers. Et quand un jeune accepte d'entrer dans une démarche vers l'emploi, le problème est de trouver des "entreprises inclusives" qui acceptent d'accompagner les jeunes, de les former.

L'action des structures présentes dans les quartiers porte rarement sur **le logement**. Si de nombreux acteurs reconnaissent que l'accès au logement peut être une condition nécessaire et préalable du bien-être peu d'associations agissent dans ce domaine. Le cas échéant, elles mettent à profit leurs relations avec la mairie de Mulhouse ou avec les bailleurs pour apporter des solutions à des situations urgentes.



A L'ÉCHELLE D'ILLZACH

Au-delà des actions déployées au titre du contrat de ville en direction des habitants du quartier via le CSC, Réagir, Oppelia, CINE... le quartier présente un certain nombre de services et équipements.

On y trouve des services structurants, notamment dans le domaine scolaire : trois établissements sont à proximité (l'école maternelle et élémentaire des Jonquilles, le Collège Anne Frank et le lycée professionnel) ainsi que des équipements et une offre commerciale.

Certains de ces services ont été amenés à évoluer (c'est le cas pour l'offre commerciale sur le secteur des Fleurs) depuis la signature du contrat de ville, entraînant un sentiment global de « dégradation » pour les habitants.

Les demandes récurrentes d'ouverture de la Piscine des Jonquilles illustrent ce ressenti. Cette piscine est gérée par les services de l'agglomération qui ont fait le choix de ne pas ouvrir cette piscine au public l'été et de la réserver aux activités « Planètes », ce qui a généré l'incompréhension des habitants du quartier prioritaire. Ces derniers disposent en effet d'une piscine à proximité immédiate et on leur demande de se rendre dans les piscines de Mulhouse, ce qui, pour les plus jeunes, crée notamment des problèmes de mobilité. Même si ces phénomènes semblent avoir pris fin, la piscine des Jonquilles a engendré de fortes tensions et a été le théâtre d'intrusions nocturnes et de dégradations. La piscine est aujourd'hui toujours fermée au public l'été et il n'est pas certain que cette situation soit acceptée et comprise par les habitants.

Par ailleurs, le quartier se trouve à proximité d'un secteur riche en emplois mais dont les habitants du quartier profitent peu et n'identifient pas comme un atout.

Le diagnostic initial avait d'ailleurs mis en avant le défi d'agir pour la formation et l'emploi des habitants. Plusieurs actions ont été menées pour favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi. A notamment été mise en avant l'action « Projet elles », conduite en partenariat avec Pôle Emploi, il s'agissait de réunir des femmes du quartier pour leur permettre de diagnostiquer leur situation

respective, leur montrer que cela n'était pas une fin en soi, les informer sur les différentes voies ou possibilités qui s'offrent à elles afin idéalement de construire un projet professionnel adapté aux freins de chacune d'elles. D'autres actions n'ont pas pu avoir les impacts souhaités et/ou n'ont pas pu être renouvelées du fait d'un partenariat difficile en raison notamment d'un turnover de certaines structures.

L'accent a également été mis sur les enjeux liés à la scolarisation et à la réussite éducative. Plusieurs actions, reposant sur des logiques partenariales, ont été évoquées comme des réussites : Orientéo au Collège portée par Réagir, ou encore « En forme pour l'école » projet porté par le CSC Fil d'Ariane. Parallèlement l'accent a été mis sur des actions autour de la parentalité.

En dépit de ces actions, **les enseignants se font l'écho de nombreuses difficultés sur le plan scolaire. Elles sont d'ordres culturel, linguistique et d'épanouissement sensori-moteur.**

Des problématiques n'ont pas ou peu été traitées compte tenu de leur émergence pendant la durée du contrat de ville :

- La faible maîtrise de la langue et des enjeux linguistiques compte tenu de l'augmentation de la présence de personnes migrantes.
- La prise en compte des personnes à mobilité réduite, notamment du fait du vieillissement de la population.

A ces difficultés, j'ajoute une précarité financière en augmentation et des processus de paupérisation qui fragilisent les habitants, sachant que des associations agissent à proximité du quartier en faveur de la solidarité (Epicierie solidaire du parc et Saint Vincent de Paul).

Des difficultés dans le domaine de la santé, y compris en termes de santé mentale, complètent ce tableau qui soulignent l'accroissement des vulnérabilités sur le quartier.

Ces constats ont amené les acteurs à exprimer leur volonté pour un renforcement des modalités de travail en inter-acteurs ainsi que de disposer d'espaces de diagnostic partagé afin de répondre aux enjeux au plus tôt.

A L'ÉCHELLE DE WITTENHEIM

Le contrat de ville a permis en particulier de venir en appui dans les domaines de l'éducation (entendue au sens large) et de la santé, en renforçant les services à la population du quartier prioritaire.

Dans le champ éducatif, on peut citer notamment « les petits déjeuners à l'école », l'aide aux devoirs, le déploiement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), le développement d'une offre d'accueil des enfants dans les écoles pendant les vacances scolaires... La richesse des actions dans ce domaine, au-delà de la multiplication et la diversité des actions, repose sur les partenariats mis en place (partenariat écoles et CSC Coréal, service jeunesse, services sociaux...) et la multiplicité des acteurs impliqués : CSC, écoles, espace solidarité, MJC, Ludothèque, services de la Ville.

Ces partenariats sont d'ailleurs ce qui a manqué, selon les acteurs, pour renforcer l'efficacité des actions menées dans le domaine du soutien à la parentalité (par exemple LAEP).

Les acteurs s'accordent par ailleurs sur la pertinence des actions notamment dans le domaine de **la santé**, avec une implication des habitants eux-mêmes. Le réseau santé mis en place dans le cadre de la démarche de développement social local a permis à la fois de répondre à des enjeux concrets dans le domaine de la santé et de construire des actions entre différents acteurs, dont des habitants. Il a été l'occasion de créer du lien, de renforcer l'accès aux droits sociaux. Le réseau connaît depuis quelques années un essoufflement du fait de l'absence de renouvellement de ses membres, mais aussi du fait du contexte de la crise sanitaire.

Plus globalement, les actions menées dans le cadre du contrat de ville ont permis de renforcer les services auprès des habitants, en améliorant **l'accès aux droits** : fonctionnement de permanences d'écrivain public, de la CAF, du CIDFF, d'« info logement ». L'une des richesses de ce territoire repose

sur une présence humaine (présence sur le quartier et proximité auprès des publics).

Au-delà de ces permanences et services, **des actions sociolinguistiques** ont été mises en place pour agir sur les freins à l'emploi ainsi que pour renforcer la citoyenneté. Ces actions restent insuffisantes pour répondre à la faible maîtrise de la langue. Elle reste un frein pour une partie des habitants.

Pour autant, dans le domaine de l'emploi, le contrat de ville a permis de renforcer **l'insertion**. Sémaphore, la Mission Locale et le Service Information Jeunesse, ont instauré une permanence sur le quartier et ont mis en place une action spécifique en direction des jeunes du QPV (« on vous invite chez vous »).

Afin de construire des parcours d'insertion adaptés, la Ville s'est inscrite dans la démarche « **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée** ». Ce dispositif expérimental (mené sur le plan national) a été initié auprès d'une partie des habitants de Wittenheim, dont ceux du QPV. **Cette démarche, qui n'a pas pu être poursuivie, suite notamment au non-cofinancement de la Collectivité Européenne d'Alsace, a toutefois permis sur quelques mois de créer une dynamique entre les acteurs.** La mobilisation des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et des acteurs de l'emploi a permis à certains de trouver de nouvelles pistes, d'entrer en formation, d'être mieux informés de leurs droits et des opportunités offertes par les divers dispositifs déployés dans le champ de l'emploi.

Des freins persistent pour accéder à l'emploi. Ont été évoqués l'absence d'offre de garde d'enfants pour les familles monoparentales ou dans le cas d'emplois avec des horaires atypiques. Nombre de demandeurs d'emploi, notamment les plus âgés, rencontre des problématiques de santé. La faible mobilité des personnes a également été mise en avant.

EN QUOI LE CONTRAT DE VILLE DE m2A A-T-IL PERMIS D'AMÉLIORER LA PERCEPTION DU QUARTIER PAR SES HABITANTS

Cette question renvoie à la perception des habitants et des usagers du territoire du cadre de vie, des espaces de vie (environnement urbain, environnement social, logement, avenir).

A L'ÉCHELLE DE MULHOUSE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le point de vue des acteurs diffère beaucoup selon les quartiers mulhousiens. Dans le quartier Wolf-Wagner la dédensification du quartier, jointe à la forte baisse du nombre d'enfants dans les familles, conduisent à des relations sociales plus sereines.

De même, aux Coteaux, on note un apaisement par rapport à la situation qui prévalait il y a 10 ans.

Ce que l'on retrouve dans le quartier Bourtzwiller, suite à la démolition des 420, aux opérations d'amélioration de l'habitat qui ont eu lieu, à la remise à niveau des infrastructures (gymnase) et aux cheminements doux créés, en complément du désenclavement par le tramway.

Enfin, la démolition en cours du « nouveau Drouot », qui s'est accompagnée d'un départ important de population, a résolu nombre de problèmes liés à des « incivilités ».

Il est donc clair que les opérations ANRU ont un impact fort sur les quartiers. Mais au-delà des grandes opérations immobilières, des actions visant le vécu quotidien des habitants sont nécessaires.

Dans le quartier Briand-Brustlein, certains regrettent que le quartier ne fasse pas l'objet d'interventions suffisantes et que le manque d'entretien, tout comme l'existence de friches, nuisent à l'ambiance dans le quartier. C'est également le cas dans le quartier Franklin. De plus, le manque de places de stationnement peut engendrer des tensions fortes entre habitants, usagers des services locaux (accueil petite enfance), stagiaires et salariés des centres de formation implantés dans le quartier. Dans le quartier de Bourtzwiller, c'est le fait qu'une partie du quartier (Saint Nazaire-Armistice) n'ait pas été rénovée qui peut nourrir un certain ressentiment des habitants concernés.

L'investissement dans la qualité des espaces publics joue un rôle important dans la perception du quartier par ses habitants.

Quartier Wolf-Wagner



Quartier des Coteaux



Dans le quartier Drouot, on peut regretter le manque de commerces diversifiés qui créeraient de l'animation dans le quartier, voire attireraient des publics extérieurs qui changeraient peut-être de regard sur le quartier.

L'animation des quartiers est donc jugée essentielle, comme remède à des formes d'anomie, au fait que les personnes (a fortiori avec la crise sanitaire) ne sortent que peu de chez elles, que certains groupes occupent l'espace de façon hégémonique, que le « militantisme » décline.

L'existence de friches ou de ruines ne plaident pas pour une image forte des quartiers.

Photos Afut, prises dans les quartiers Briand Franklin



L'APPORT DU CONTRAT DE VILLE

13 C'est dire qu'il y a, du point de vue de certaines associations, un certain conflit de légitimité dans les quartiers, entre des « petites structures » au plus près des habitants et des structures beaucoup plus institutionnalisées.

L'un des apports possibles consiste à **concevoir des actions qui, en mobilisant des jeunes d'un quartier**, vont avoir un impact sur le quartier. L'APSM (Association de Prévention Spécialisée de Mulhouse) a ainsi créé un atelier qui a fabriqué du mobilier urbain. Cela a pour vertu d'inscrire les jeunes concernés par cette action dans un cadre de travail, mais aussi de les inscrire dans l'espace du quartier qu'ils participent à embellir ou aménager.

De plus, ce genre d'activités permet aux personnes de retrouver une certaine estime de soi, au travers de la réalisation d'objets dont ils se sentaient incapables. L'auto-censure est forte dans les quartiers et contrer cette auto-dévalorisation demande un accompagnement individuel spécifique, préalable ou en parallèle à **un accompagnement collectif**.

L'apport le plus conséquent et unanimement loué est de **faire participer les habitants à l'animation du quartier**.

Les « petites associations » notamment mettent ainsi en avant le rôle des animations qu'elles organisent dans les quartiers, qui constituent autant d'occasions pour les habitants de sortir et de se rencontrer. Ces « petites structures » peuvent se sentir dépossédées par l'organisation de « grandes manifestations » comme « Scènes de rue » où les habitants sont, d'après elles, plus consommateurs qu'acteurs.

Les petites associations mettent au contraire en avant **leur rôle de liant, au plus près de la population**¹³. Elles émettent donc des doutes quant à des animations qui, d'après elles, sont organisées sans impliquer les habitants des quartiers, contrairement aux activités qu'elles organisent qui créent du lien, ce qui est leur vocation première, fidèle à l'esprit de « l'éducation populaire ». De la même manière, le rôle des conseillers citoyens peut être mis en doute : relais auprès des habitants ou relais institutionnels sans représentativité ?

Les CSC ou des structures plus « institutionnalisées » louent également l'animation de rue, mais pour d'autres raisons. Tout comme Sémaphore, ils partent du constat que les publics et tout particulièrement les jeunes, ne viennent plus spontanément. Il convient donc **d'aller les chercher là où ils sont, dans la rue le plus souvent**. Ce qui correspond aussi pour certaines structures à une stratégie d'occupation de l'espace, qu'il ne faut pas laisser aux mains de certains groupes ou individualités.

Les structures ne peuvent se contenter d'offrir des prestations « sur catalogue » et elles en ont bien conscience. Si cette offre convient à certaines personnes qui « consomment des activités peu chères », elle ne convient pas aux jeunes qui entretiennent une relation de méfiance avec des structures souvent assimilées à des institutions. Il faut donc aller les chercher, les « accrocher », pour espérer les fidéliser et les faire participer aux actions mises en place. L'un des termes qui revient le plus dans les entretiens réalisés est le terme « confiance ». L'essentiel du travail consiste à **créer une relation de confiance** avec les habitants, pour qu'ils acceptent de participer à des actions.

C'est donc un changement de logique pour certaines structures socio-culturelles. Leur rôle n'est plus de mettre à disposition une offre culturelle pour des personnes de faibles ressources économiques et culturelles, mais de « bonne volonté ». Il est d'accompagner les jeunes tout particulièrement dans une démarche individuelle en vue de les réinscrire dans une dimension collective ouverte à la diversité culturelle.

A L'ÉCHELLE D'ILLZACH

Au-delà du fait que le quartier des Jonquilles est séparé des autres quartiers de Illzach par l'autoroute, **c'est un quartier qui présente des réalités urbanistiques différentes.**

C'est un quartier composite qui ne forme pas une unité. **Il se découpe en plusieurs sous-ensembles ayant chacun leur propre histoire** : Tulipes-Dahlia, Jonquilles, copropriétés des Fleurs. Ce quartier présente donc une mixité des formes d'habitat (logements sociaux, SOMCO et Néolia, mais aussi une partie pavillonnaire).

Le secteur Tulipes-Dahlia, géré par la SOMCO, composé de logements sociaux, avait antérieurement déjà fait l'objet d'une attention particulière suite à des tensions sur la période 98-99.

Le secteur du quartier des Fleurs a retenu l'attention au début des années 2000 en raison de la situation des copropriétés qui rencontraient des difficultés particulières.

Ces éléments ont plaidé pour inscrire le

Pour le dire autrement la dimension sociale tend à prendre le pas sur la dimension culturelle. L'action à laquelle le public (notamment jeune) participe s'inscrit ainsi dans une visée sociale de long terme pour les uns, éducative pour beaucoup d'autres. Dans de nombreux cas, est ainsi pointée la nécessité de **travailler auprès de petits groupes**, ce qui demande bien évidemment des ressources humaines en nombre suffisant et à la formation adaptée. C'est pourquoi on trouve des assistantes sociales, des éducateurs spécialisés en plus des traditionnels animateurs dans plusieurs structures.

La réponse consiste donc en **des animateurs qui vont à la rencontre des jeunes** pour répondre à leurs demandes, en les faisant évoluer. Le CSC AFSCO insiste sur la nécessité d'ainsi repérer des idées-projets des habitants (au-delà des seuls jeunes) et d'accompagner le montage du projet-dossier. Et le tout sans déposséder les habitants, ce qui ne va pas toujours de soi. C'est la méthodologie privilégiée pour que les habitants se réinvestissent dans le quartier.

quartier dans un projet de renouvellement urbain.

Le quartier Drouot-Jonquilles est inscrit dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, au titre d'un projet national.

Au-delà de l'amélioration de l'état des logements, la structure urbaine du quartier nécessite une intervention au titre de la gestion urbaine et sociale de proximité, une requalification des espaces, une attention par rapport à l'insécurité, sachant que le diagnostic initial faisait état, en 2014, d'incivilités et de violences urbaines.

Sur le ban d'Illzach, le projet de renouvellement urbain prévoit plusieurs opérations. A l'issue, ce secteur sera totalement requalifié, tant d'un point de vue urbain que résidentiel.

- Le réaménagement et la requalification de la rue des Jonquilles, sur sa portion longeant le groupe scolaire des Jonquilles (écoles maternelle et élémentaire, périscolaire) dont la restructuration est inscrite dans la programmation des opérations. Le conseil municipal de la Ville d'Illzach en décembre 2022 a décidé du lancement de la restructuration du groupe scolaire des Jonquilles et la construction d'un nouveau périscolaire (8,4 millions d'euros pour le groupe scolaire des Jonquilles et le périscolaire).
- Au niveau des logements, les interventions visant la réhabilitation des logements et la résidentialisation des Œillets (Néolia), la destruction d'un bâtiment des Dahlias (20 logements) ainsi que la réhabilitation des Tulipes et Dahlias (SOMCO).

La résidentialisation et la réhabilitation des parcs de logements, notamment pour les immeubles gérés par Néolia et SOMCO, ont généré une amélioration de l'environnement et du cadre de vie. L'abattement TFPB (Taxe Foncière sur les propriétés bâties) a permis d'optimiser ces transformations, par des actions complémentaires relevant du quotidien porté par les bailleurs.

Pour autant, les habitants et acteurs font état de manques ou des difficultés. Ils soulignent l'absence d'aires de jeux pour les plus petits, voire une perte de celles qui existaient. Ils se plaignent d'isolations imparfaites (isolation des murs mais pas au niveau des toits dans le secteur des Œillets) ainsi que de tensions entre les syndicats dans le secteur des Fleurs (copropriétés).

Les différents acteurs du logement (bailleurs sociaux, syndicats...) entretiennent

peu de relations ou des relations tendues, notamment du fait de l'hétérogénéité de la composition du parc de logements et des modalités d'intervention. Ces tensions existent également entre copropriétaires et locataires qui ont des relations différentes au quartier.

Si les réalisations ne permettent pas encore une transformation complète sur le plan structurel, la situation en termes de sécurité s'est améliorée pendant la durée du contrat de ville. Elle est saluée par les habitants qui indiquent être mieux écoutés par la gendarmerie et la police municipale. Les forces de l'ordre se déplacent quand elles sont sollicitées par les riverains et interviennent dans l'espace public, par exemple pour déplacer les voitures ventouses. Leur présence a permis également de limiter les rodéos sauvages dans le quartier. De leur côté, la police et la gendarmerie constatent que le territoire est apaisé.

Pour autant un sentiment d'insécurité persiste. Il résulte de la persistance de situations de délinquance et de trafic mais aussi de comportements incivils : non-respect du cadre de vie et des extérieurs, des espaces, des parkings...

Les mouvements de population ne favorisent pas la structuration de liens. Le quartier est effectivement marqué par une mobilité des ménages, avec le départ de personnes ayant des situations sociales qui se sont améliorées (accession à un meilleur logement ou devenant propriétaire).

Il y a donc un enjeu de « cohésion » face à un territoire « mosaïque » au niveau des formes d'habitat et du profil des habitants dans une logique de projets communs.



A L'ÉCHELLE DE WITTENHEIM

Une partie du quartier prioritaire (secteur du Markstein) est inscrite depuis de nombreuses années en territoire prioritaire de la politique de la ville. Au moment de la réforme de la géographie prioritaire, le périmètre d'intervention a été élargi. Le QPV Markstein - La Forêt est en fait composé d'au moins deux entités distinctes. La partie « Markstein » qui est le territoire historique d'intervention sur Wittenheim et la partie « La Forêt » qui constitue un nouveau territoire d'intervention dans le cadre du contrat de ville.

Les différentes entités du quartier prioritaire présentent des similitudes en termes de pauvreté et de caractéristiques socio-démographiques, mais le cadre de vie est différent, même si, dans tous les cas, il s'agit de logements collectifs. Le secteur de « La Forêt » est composé de copropriétés, alors que la partie du « Markstein » est composée de logements locatifs sociaux.

Indéniablement l'intervention réalisée au profit du cadre de vie est celle qui a permis les évolutions les plus marquées dans le quotidien des habitants, mais ce constat est ambivalent car les transformations relèvent de temporalités différentes.

Pour les habitants ou usagers du secteur du Markstein, l'amélioration du cadre de vie est effective. Les transformations (engagées depuis de nombreuses années et antérieurement au contrat de ville) ont porté majoritairement sur le bâti et les espaces extérieurs, permettant une **dédensification**. Durant la période du contrat de ville actuel, les travaux ont porté plus particulièrement sur la réhabilitation et de résidentialisation des logements situés rue du Molkenrain ainsi que la construction de plusieurs logements et l'aménagement de l'espace public sur l'espace laissé libre par la démolition du Rossberg. La dernière étape de la transformation du quartier a consisté

dans la démolition de l'immeuble du Vieil Armand et la construction de nouveaux logements sur site.

Les habitants (et en particulier les propriétaires) du secteur de La Forêt sont confrontés, par contre, à une détérioration de leur environnement. Les propriétaires sont confrontés à une perte de valeur de leur bien immobilier. Si les travaux sont en cours, les actions engagées pour faire face à la situation des copropriétés ne sont pas encore effectives. On peut toutefois escompter que les travaux de rénovation urbaine sur cette partie du quartier conduiront à une nette amélioration du cadre de vie des habitants.

L'entrée du secteur La Forêt dans la géographie prioritaire correspond à la croissance des difficultés rencontrées par les copropriétés. Ce secteur comporte en effet deux copropriétés qui ont été construites en 1976. La copropriété Forêt 1 est composée de 5 bâtiments, comprenant 100 logements. La copropriété Forêt 2 est composée de 6 bâtiments, comprenant 104 logements. Elles composent un ensemble immobilier partageant des éléments d'équipements communs souvent très dégradés (chaufferie, réseaux, espaces verts, parkings) qui sont gérés par une Association Syndicale Libre. Les bâtiments sont de hauteur variable (R+3 à R+5) et présentent une forme singulière polycubique en croix qui les démarquent de leur environnement. Les deux copropriétés sont inscrites sur la liste régionale du Plan Initiative Copropriété depuis 2019, et deux commissions d'élaboration de plans de sauvegarde ont été constituées avec pour objectif l'engagement du processus de redressement des copropriétés.

Ces transformations se sont accompagnées d'une attention portée à la gestion urbaine de proximité.

Formalisée par une convention entre les différents acteurs parties prenantes lors du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (cadre contractuel antérieur au contrat de ville), elle portait sur quatre thématiques : la participation et l'implication des habitants, le cadre de vie, l'insertion sociale et professionnelle, la tranquillité publique et la sécurité. Si les réunions inter-acteurs pour optimiser la gestion des uns et des autres se sont estompées au fil du temps, de nombreuses actions ont été menées, dans le cadre du contrat de ville. En lien avec les habitants, il s'agissait de garantir la propreté des lieux ou encore de travailler sur le volet environnemental, notamment depuis la crise sanitaire (journée quartier propre, sensibilisation à la gestion des énergies, fête de quartier, journées d'échanges...).

La démarche de développement social local mise en œuvre sur le quartier, initiée antérieurement au contrat de ville (dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de l'opération de rénovation urbaine vers les années 2010), vise à s'assurer d'une participation renforcée des habitants. **Proposée et mise en œuvre par le Centre socio-culturel Coréal, cette mission s'inscrit dans une logique d'accompagnement des relogements, en mettant l'accent sur la mémoire du quartier.** Elle a été étendue, au titre du contrat de ville, à l'ensemble du quartier prioritaire. Concrètement la démarche a été mobilisée dans le domaine de la santé (réseau santé), dans le domaine du cadre de vie, mais aussi à travers la mise en œuvre et le fonctionnement du conseil citoyen.

Visiblement cette démarche a porté ses fruits (transformations du quartier, mise en œuvre d'actions co-construites avec les habitants), même si l'analyse des actions et les points de vue des habitants et des professionnels du territoire montrent les difficultés inhérentes à ce type de démarches (temps long de l'action, difficile mobilisation, essoufflement des acteurs et habitants parties prenantes...).

La transformation des espaces extérieurs et du bâti s'est accompagnée d'une action en faveur de la tranquillité publique. Les actions menées dans l'espace public, la présence des forces de l'ordre et les aménagements ont contribué à une amélioration sur le plan de la sécurité. Ce constat concerne surtout le secteur Markstein. La situation est plus complexe pour le secteur de La Forêt. Les acteurs s'accordent sur un déplacement des difficultés d'un secteur vers l'autre, avec un développement des incivilités sur la Forêt.

Malgré cette amélioration générale du cadre de vie, les dépôts sauvages et encombrants restent un problème à l'échelle de l'ensemble du quartier. Ils ternissent son image et créent des tensions entre habitants.

Si la proximité du quartier avec le centre-ville n'a pas amené à porter les actions sur des enjeux de mobilité au cours du contrat de ville, les habitants sont confrontés à des difficultés dans leurs déplacements à pied ou à vélo (accessibilité difficile, complexe).



EN QUOI LE CONTRAT DE VILLE DE m2A A-T-IL PERMIS DE RENFORCER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES HABITANTS DU QUARTIER ?

Cette question vise à apprécier les relations sociales, le voisinage, les solidarités, la culture, la mixité sociale ainsi que l'ouverture du quartier sur les autres quartiers.

A L'ÉCHELLE DE MULHOUSE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La question de la solidarité intra-quartier peut être posée à plusieurs niveaux.

Le premier relève du constat généralement partagé qu'existe de nombreuses formes de solidarité au sein des quartiers, que les actions menées viennent renforcer. Les entretiens menés auprès d'habitants de Bourtzwiller montrent ainsi de nombreuses formes de solidarité intra-quartier où des associations se sont créées, à l'initiative des habitants. Certaines ont reçu l'appui du contrat de ville, d'autres n'ont pas demandé à en bénéficier.

Cependant, certaines solidarités s'amenuisent ou se complexifient. Ainsi, les populations des quartiers sont beaucoup plus hétérogènes qu'il y a quelques années. Des communautés de vie, formées par des personnes venant de mêmes pays ou aires culturelles, mettaient¹⁴ en œuvre des formes de solidarité basées sur cette proximité.

L'arrivée de personnes venant de régions nouvelles peut désorganiser ces communautés ou bien participer à la multiplication des communautés qui tendent à s'ignorer les unes les autres. Le territoire étant une porte d'entrée internationale, chaque conflit ou chaque répression politique conduit à l'arrivée de mouvements migratoires divers : Irak, Syrie, Afghanistan, Iran... Avec, de plus en plus, des personnes qui arrivent en France non par choix, mais parce qu'elles ont pu y entrer.

Le deuxième niveau où la question des solidarités peut être posée est celui de la mixité sociale, plus précisément

de l'absence de mixité des catégories sociales dans les quartiers, qui n'incite pas les habitants à se sentir membres d'une collectivité large, à l'échelle de la ville ou de l'agglomération. Les quartiers tendent ainsi à se refermer sur une population culturellement diverse, mais économiquement homogène.

Plusieurs de nos interlocuteurs ont insisté sur le fait que la mixité sociale se réduisait dans les quartiers. Les classes moyennes, dès qu'elles le peuvent quittent les quartiers et, par ailleurs, ne mettent pas leurs enfants dans les écoles du quartier, ce qui « ne tire pas vers le haut ». Certains parlent de ghettoïsation scolaire.

Troisième niveau, celui des groupes religieux qui peuvent tenter d'imposer une hégémonie dans les quartiers. Les acteurs rencontrés sont assez peu diserts sur cette question. Si radicalisation il y a, elle se fait dans « l'ombre » disent-ils. Peut-être peut-on voir dans la croissance du nombre de scolarisation à domicile ou de jeunes filles qui portent le voile un signe de radicalisation. Plus souvent sont évoqués des comportements nouveaux ou qui se renforcent tels que les personnes qui s'identifient de plus en plus sur des critères religieux. Une structure parle clairement de la volonté de certains groupes salafistes de s'implanter dans les quartiers, sous couvert d'associations et actions caritatives dans les lieux de culte.

Enfin, la question de la solidarité renvoie à l'engagement des habitants en faveur de leur quartier, à leur volonté de participer à des actions collectives, dont l'ensemble des habitants finalement bénéficient.

14. Il existe toujours des formes de solidarité communautaire, mais la question s'est complexifiée avec la diversification de l'origine des personnes migrantes.

L'APPORT DU CONTRAT DE VILLE

Le premier apport consiste à **rechercher, dans toute action et autant que faire se peut, la mixité des publics**. Mixité de genres, de cultures, d'origines géographiques autant que sociales. Ainsi, le CSC Porte du miroir a mis à profit la fête du quartier pour faire se rencontrer les étudiants du Village Industriel de la Fonderie et les habitants du quartier Fonderie, qui n'ont, malgré la proximité géographique, que très peu d'occasions de se rencontrer. La redynamisation économique du Village grâce aux importants investissements publics et privés réalisés ces dernières années, ne semble pas profiter (pour l'heure?) à l'ensemble du quartier.

L'idée peut aussi être de **faire venir des extérieurs dans les quartiers**. Pour cela, on peut s'appuyer sur des vecteurs comme la culture ou l'alimentation. C'est ce que fait Musaïka aux Coteaux ; ce que d'autres font via des repas en commun autour d'une culture culinaire. Un équipement sportif de grande qualité comme dans le quartier Bourtzwiller peut également remplir ce rôle.

Les discussions entre associations organisées dans le cadre du dispositif évaluatif ont fait ressortir l'idée que l'ouverture vers l'extérieur peut prendre plusieurs formes. Ce qui compte est **l'ouverture des cultures les unes sur les autres**. L'échange, la rencontre sont valorisées. Peu importe au fond ce que l'on fait, si on permet aux gens de se connaître et de se comprendre. Il s'agit en ce sens d'éviter les « **enfermements communautaires** » et le repli sur des identités autoréférentes. Les sorties hors du quartier et a fortiori inter-quartiers trouvent ici une autre justification, tout comme le fait d'inciter (CSC Papin) les jeunes du quartier à pratiquer le rugby et ainsi rencontrer des jeunes « différents ».

La question de la solidarité dans les quartiers se pose également en termes de participation des habitants à la vie de leur quartier, au-delà des fêtes et autres moments de convivialité. Qu'en est-il de l'engagement dans un mouvement collectif dont tous les habitants peuvent bénéficier ? De ce point de vue, tous les acteurs rencontrés mettent en avant

que le « militantisme » recule et que la très grande précarité de certaines personnes ne leur permet pas de s'investir dans quoi que ce soit, y compris dans la scolarité de leurs enfants.

Quelques-uns.es participent aux Assemblées Générales ou Conseils d'Administration, mais globalement de moins en moins. Ces grands moments bureaucratiques n'intéressent plus grand monde. Ce qui ne signifie toutefois pas que les personnes ne participent plus, mais elles préfèrent **s'engager dans des actions concrètes**. Cela a des répercussions fortes sur le fonctionnement des structures car le temps administratif est celui de la programmation, là où les habitants sont sur les temps de l'action. Le **repérage des idées d'action, l'accompagnement des porteurs devient essentiel** pour mobiliser la population. Réaliser « quelque chose » est valorisant, augmente les compétences des participants qui sont reconnus pour cela.

Par ailleurs, pour faire face aux difficultés de mobilisation, certaines structures développent une approche « donnant-donnant ». Il s'agit d'éviter que les relations entre habitants et structures ne se transforment en une relation de mise à disposition de services au bénéfice de consommateurs. Elles **demandent donc une réciprocité** : le bénéfice d'une action (une sortie par exemple) suppose que les bénéficiaires deviennent bénévoles et participent à la mise en œuvre d'autres actions.

Enfin, il convient de noter que la participation à la vie des structures ou à la vie du quartier peut prendre des formes paradoxales. Ainsi, dans « l'auberge de la bonne humeur », portée par le CSC Lavoisier, coexistent deux formes de participation. D'un côté sont les personnes qui préparent les repas ; de l'autre, celles qui viennent partager ces repas. Notre observation laisse à penser que ces personnes peuvent, éventuellement, partager le fait d'habiter dans le même quartier, mais elles ne partagent pas les mêmes origines sociales et géographiques ¹⁵. L'action combinée des deux groupes de personnes produit deux formes de solidarités.

15. Ce qui n'est apparemment pas le cas des mêmes repas organisés au CSC Papin où de nombreuses personnes du quartier (âgées pour la plupart) viennent déjeuner...

D'une part, la vente de ces repas alimente un fonds de solidarité qui peut permettre de résoudre des situations urgentes.

D'autre part, la prise de ces repas est une manière de se rencontrer, d'échanger, de continuer à avoir une vie sociale. Car on sous-estime fortement **l'ampleur de l'isolement des personnes** notamment âgées, même quand elles vivent en couple. De nombreuses actions ne semblent donc pas avoir d'effet notable sur la solidarité dans le quartier, au sens large, mais ont un réel intérêt pour celles et ceux qui y participent.

A L'ÉCHELLE D'ILLZACH

En dépit d'actions menées pour favoriser le lien entre les habitants, notamment via la création d'un jardin partagé, et la présence de structures qui agissent en faveur de la solidarité par des actions visant la rencontre, **le vivre-ensemble apparaît complexe**. Cette complexité de cohabitation (vivre-ensemble) s'accompagne **d'une faible implication des habitants, renforcée depuis la crise sanitaire**, signalée par les acteurs, et notamment les bailleurs. Lors des séances d'information organisées par les bailleurs dans le cadre des réhabilitations, les habitants ne se mobilisent pas malgré l'envie de changement exprimé par ces derniers.

Plusieurs éléments peuvent expliquer ces difficultés.

- Une population en mutation. Si historiquement, on comptait une présence à la fois d'une population maghrébine et une population française anciennement installée, l'arrivée de nouveaux migrants, notamment venant de l'Europe de l'Est entraîne des tensions du fait des modes de fonctionnement (logique de clan).
- Des incivilités qui persistent du fait, notamment, d'un rapport au quartier différent selon le statut des personnes (locataires versus propriétaires, présence de longue date versus personnes nouvellement arrivées...).
- Des évolutions socio-démographiques qui se traduisent par des tensions générationnelles et/ou un isolement. Le quartier est confronté à un vieillissement de la population visible

Il en va ainsi de plusieurs jardins partagés portés par des CSC. Il ne s'agit pas de produire des fruits et légumes qui auraient vocation à être distribués dans le quartier. Il s'agit pour les bénévoles qui jardinent de se retrouver un moment, de sortir de leur tête à tête le cas échéant, de sortir de l'isolement. Les actions de ce type présentent au moins l'intérêt **d'offrir à des personnes d'un certain âge des occasions de sortie, de maintenir des liens de sociabilité** qui pallient l'absence de relations de travail, arrivées à la retraite.

par la fréquentation du jardin partagé. Le vécu au quotidien est rendu complexe du fait de logements peu adaptés à cette population vieillissante (difficulté d'accès aux étages, problème d'ascenseurs).

La mixité sociale et culturelle du quartier, qui est réelle à l'échelle de ce territoire, rend les relations quotidiennes complexes. La mixité ne produit pas automatiquement du lien social, il est nécessaire de concevoir des espaces et des occasions de rencontre. L'évolution du conseil citoyen et les difficultés auxquelles il est confronté, résumés assez bien les enjeux sur le territoire :

- Une implication des habitants qui s'est détériorée pendant la durée du contrat de ville.
- Une représentation de la diversité des profils d'habitants (locataires, propriétaires notamment) du quartier difficile à tenir.
- Une instabilité au niveau du personnel de la structure porteuse qui s'est ressentie au niveau de l'animation et de l'accompagnement du conseil citoyen.

Pour autant, le conseil citoyen, en dépit de ces difficultés, a maintenu une activité et s'est investi dans des actions voire a permis l'émergence de projets structurants. C'est notamment le cas du jardin partagé qui permet d'agir à la fois sur l'autonomie, la santé, l'alimentation, la transmission des savoirs, l'éducation et donc renforce le lien social. Même si sa mise en œuvre a été complexe (désaccord entre habitants du fait d'attentes différentes)

et reste « utilisé » par les habitants du secteur seulement, il constitue un atout de convivialité en proximité. Il bénéficie d'une intervention de la Ville qui a travaillé à la préparation de cet espace.

Au regard de ces constats, deux enjeux forts apparaissent donc dans ce quartier :

- **Un enjeu de « cohésion » face à un territoire « mosaïque » au niveau des formes d'habitat , visant à améliorer la vie de quartier.**
- **Un manque d'inclusion pour les nouveaux habitants et l'absence d'espaces ou de lieux de convivialité en proximité, au sein du quartier.**

A L'ÉCHELLE DE WITTENHEIM

Plusieurs leviers ont permis d'agir en faveur du déploiement de liens à l'échelle du quartier.

Le développement social local, démarche engagée dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier et déployée par le centre socio-culturel, a permis de renforcer le vivre ensemble.

A travers le développement social local, *il s'agit de parvenir à l'implication des acteurs locaux dans le développement d'initiatives axées sur le renforcement des relations sociales de proximité, les réseaux d'écoute et d'entraide, la dynamique intergénérationnelle et plus généralement toutes démarches entraînant la mobilisation citoyenne des habitants d'un territoire déterminé.*¹⁶ La démarche relève du champ de l'éducation populaire. Elle ne relève pas seulement sur le fait de proposer des activités mais vise un changement de posture et de regard vis-à-vis des personnes, en leur permettant de développer leurs capacités d'usager, d'acteur social et de citoyen.

Les actions proposées (sorties familiales, actions de soutien aux familles...), l'organisation de temps conviviaux, l'implication d'habitants dans des projets (réseau santé) ainsi que les actions d'animation de rue ont permis de renforcer le lien entre les différentes parties du quartier.

Le fonctionnement du conseil citoyen, animé par le centre socio-culturel, illustre cette volonté d'agir sur le vivre ensemble, en conciliant des habitants des différentes parties du quartier et en recherchant à travailler sur l'intérêt commun.

Par ailleurs, la présence du lieu de culte musulman à proximité (secteur Markstein) participe, pour une partie des habitants, à la création de liens de solidarité.

Les transformations physiques du quartier se sont accompagnées également d'une ouverture vers l'extérieur et participent à une meilleure image du quartier. Les nouvelles constructions (architecture à taille humaine), au Markstein, ont permis l'arrivée de quelques personnes extérieures au quartier. Si des ponts ont pu se construire, les habitants restent particulièrement attachés à leur quartier, sachant que l'identité est liée en fait aux différents secteurs géographiques que composent le quartier (« on est du Markstein », « on est de La Forêt »). Elle a pour effet, des relations assez faibles entre secteurs. Elles donnent parfois lieu à des conflits de voisinage entre habitants de secteurs différents, mais aussi au sein des secteurs notamment du fait de l'évolution des incivilités.

Le renouvellement urbain (et les dernières démolitions et constructions) a eu pour effet de fortement apaiser le secteur du Markstein. A contrario, la situation s'est tendue sur le secteur de La Forêt.

En dépit des actions menées et de l'intervention sur le cadre de vie, les acteurs impliqués sur le quartier et les habitants regrettent le manque de respect des équipements et une gestion difficile des aires de jeux (squats).

16. Observatoire national du développement et de l'action sociale (ODAS) : <https://odas.net/actualites/definition-du-developpement-social>

EN QUOI LE CONTRAT DE VILLE DE m2A A-T-IL AMÉLIORÉ LES RELATIONS DES HABITANTS ET DES INSTITUTIONS ET DÉVELOPPÉ LEUR SOUHAIT DE PARTICIPER AUX ACTIONS ?

Cette question porte plus particulièrement sur les enjeux de gouvernance et de responsabilités collectives. Il s'agit de questionner le rapport aux institutions, la place faite aux habitants, la place et le rôle des associations, à l'information.

A L'ÉCHELLE DE MULHOUSE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La question des relations entre habitants, acteurs et institutions peut être posée à trois niveaux.

Le premier est celui des relations entre habitants et institutions. Un élément ressort de tous les entretiens réalisés : les effets désastreux pour de nombreux habitants des quartiers prioritaires de la **numérisation croissante des services publics**. Cela ne concerne pas seulement les personnes âgées ou étrangères. Une large partie de la population mulhousienne a un très faible niveau de formation (infra V) et peut éprouver des difficultés à lire, à écrire et comprendre le français. De plus, chaque institution a sa propre plateforme, avec ses codes, ses mots de passe, son propre protocole ; le constat est largement partagé que les gens s'y perdent. Cette numérisation s'accompagne de plus d'un **effacement ressenti de la présence physique de l'administration** dans les quartiers. Ce qui peut entretenir au sein de la population le sentiment d'un certain abandon.

Le second niveau est celui des relations entre acteurs, ce terme incluant les services publics qui délivrent des services en direction des habitants. Le constat est fait que les habitants peuvent rencontrer des difficultés dans l'obtention d'information, faute de savoir à qui s'adresser. Il existe beaucoup de « guichets », mais aucun ne

détient la totalité de l'information. Est ici en question le **fonctionnement « en silo » des différents acteurs**.

L'évaluation à mi-parcours avait montré que les associations d'un même quartier ne se connaissent que peu, ce qui renvoie, au-delà de leurs fonctionnements internes, à la question de la taille des quartiers, trop étendus et partant trop hétérogènes.

Au final, les habitants sont donc renvoyés d'un guichet à l'autre. Et, comme les différentes structures ont peu d'occasion de se rencontrer, quelquefois les personnes sont orientées vers le « mauvais guichet », ce qui finit par les décourager. Ce qui peut les conduire à abandonner leurs démarches, ce qui peut nuire à l'accès aux droits.

Le troisième niveau renvoie aux relations entre les acteurs associatifs présents dans les quartiers et le fonctionnement des institutions. D'une manière générale, les acteurs rencontrés avançaient avoir **de très bonnes relations** avec les services de la Sous-Préfecture ou de la Ville de Mulhouse, même s'ils regrettent le manque de personnes dévolues au suivi de l'action dans les quartiers prioritaires. Il n'en reste pas moins qu'il semble notamment y avoir une coupure entre les temps et logiques administratives et les temps sociaux beaucoup plus rapides et immédiats.

L'APPORT DU CONTRAT DE VILLE

Le premier apport consiste à **favoriser pour le plus grand nombre l'apprentissage du français**. Cela reste la clef d'entrée dans un processus d'intégration réussi, c'est-à-dire tel que la personne jouisse d'une autonomie suffisante. Au-delà d'apprendre la langue, il est important que les apprenants comprennent le système administratif dans lequel ils évoluent. Les approches thématiques demandées aux formateurs (comme la santé) vont en ce sens.

Reste que l'éparpillement de l'information rend toujours **nécessaire une fonction de médiation** pour que le public puisse se situer dans le « mille feuilles », a fortiori quand les services publics sont absents ou ont quitté le quartier. Le développement de ces médiateurs est nécessaire mais il faut noter que cela suppose des compétences très larges et approfondies : droit de la famille, droit des étrangers, droit de la sécurité sociale...

L'une des solutions mises en avant par les acteurs consiste à **développer les actions partenariales**, la transversalité et le partage d'informations. Toutes les structures insistent sur la nécessité de travailler de concert avec les autres acteurs des quartiers, y compris dans certains cas les artisans et commerçants qui peuvent constituer des relais efficaces auprès du public, des interfaces qui permettent de mobiliser la population.

Le déploiement des concertations territoriales par la Ville de Mulhouse vise à répondre à cet enjeu.

Apparemment, ce vœu n'est pas totalement satisfait et deux raisons sont mises en avant.

La première est que les différentes structures peuvent avoir des logiques de fonctionnement différentes.

La seconde raison, selon certains, tient aux fonctionnements institutionnels qui, selon eux, ne favorisent pas la coordination des actions des différents acteurs. Ils mettent en avant que la stagnation des budgets peut conduire des structures à sortir de leur champ de compétences initial et à se mettre en concurrence avec les structures en place. Le recours systématique aux

appels à projets annuels participe de cette mise en tension des acteurs. Sont ainsi cités fréquemment l'entrée de structures peu compétentes dans le champ de l'apprentissage du français, ou de la création d'entreprises ou encore le « parachutage » de structures extérieures qui ont peu de légitimité locale, faute d'avoir la confiance, des jeunes notamment, condition préalable à leur investissement et dont les actions ne sont pas toujours pérennes.

Or, pour une écrasante majorité d'acteurs, **les actions menées doivent s'inscrire dans le temps long**. Elles doivent gagner en cohérence entre elles car c'est la synergie de l'action de tous qui finit par produire des effets. Dans le quartier Coteaux, la mise en place de réunions entre les différents intervenants a ainsi pu faire évoluer certains projets et les rendre plus cohérents entre eux.

Il convient donc, d'après eux toujours, d'éviter « les coups », les actions ponctuelles et réalisées sans coordination avec les intervenants locaux. L'avantage du partenariat mis en avant par les structures est que chacun des partenaires connaît une partie des problèmes et des solutions. Le travail partenarial accroît la cohérence et la pertinence des actions.

Enfin, il convient pour les structures de **rapprocher les temps de l'action et de la décision**. En effet, certaines actions, notamment en collaboration avec l'Éducation Nationale, demandent à être programmées de longue date. Les temps d'instruction des demandes conduisent certaines structures à recevoir la notification une fois l'action achevée. Autre cas d'école, quand les actions sont portées par des habitants, ils ne comprennent pas pourquoi il faut attendre plusieurs mois pour passer à l'action. C'est une des raisons d'un malaise entre habitants et institutions. Les structures relèvent que les opérations « quartier d'été » ont été montées très rapidement, avec des financements rapides, pour des actions efficaces. Elles se demandent donc pourquoi cela semble impossible pour les autres actions.

Enfin, certaines structures relèvent que les institutions pensent leurs relations avec les structures sur un mode « hiérarchique ascendant ». Elles ont ainsi vocation à faire remonter l'information au niveau des décideurs, ce qui peut en irriter certains. Les institutions pourraient également penser leurs relations sur un mode descendant, en se servant des structures implantées dans les quartiers comme relais d'information auprès des habitants. Ce qui suppose une relation plus intense entre associations

et pouvoirs publics, une communication renouvelée.

D'ailleurs, la Ville de Mulhouse a souhaité développer un accompagnement renforcé aux porteurs de projet et en particulier aux associations, notamment par l'offre de services proposée, mais aussi dans le cadre d'un renforcement de l'ingénierie territoriale. (Cf page 61, les orientations de la Ville de Mulhouse)

A L'ÉCHELLE D'ILLZACH

La Ville d'Illzach compte un grand nombre d'associations, mais peu d'entre elles interviennent sur le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Antérieurement, le centre socioculturel avait une antenne en proximité, mais cette antenne n'existe plus depuis la relocalisation du CSC qui y joue toujours un rôle important.

Les acteurs s'accordent sur le fait que le lien interacteurs fonctionne bien sur le quartier. Les acteurs se connaissent, mais souvent interviennent chacun dans leur domaine. D'ailleurs, il a été mis en avant un manque d'information sur les actions que portent les différents acteurs (avec un risque de doublon au niveau des actions), mais aussi une absence de coordination entre acteurs, notamment autour des enjeux et des problématiques scolaires.

Des partenariats ont vu le jour pendant la durée du contrat de ville dans le cadre d'enjeux communs. Ce fut le cas autour des

questions de sécurité. Les bailleurs et la ville entretiennent de bonnes relations, notamment du fait d'actions menées ensemble, par exemple lors de la mise en place de caméras de vidéoprotection. Ce fut également le cas avec les forces de police et de gendarmerie.

Du côté des habitants, les difficultés résident dans une mobilisation difficile.

Les bailleurs font état de l'absence des habitants dans le cadre des réunions de concertation ou d'information pourtant en lien direct avec les préoccupations de ces derniers. Les membres du conseil citoyen corroborent ce constat et relaient le manque d'implication des habitants.

Cette situation rend également difficile l'identification de leurs besoins et de leurs situations. Elle est renforcée par l'absence d'habitants relais qui pourraient permettre de faire le lien entre les institutions et les habitants, où sur qui s'appuyer.

A L'ÉCHELLE DE WITTENHEIM

La création du conseil citoyen et son fonctionnement (soutenu et animé par le centre socio-culturel) constitue une ressource dans le lien entre habitants et institutions.

La dynamique mise en place (journal de quartier, café citoyen ...) a été saluée, même si les membres du conseil citoyen font état d'un essoufflement depuis la crise sanitaire. Ces difficultés s'inscrivent dans un mouvement général de faible implication des habitants et de déclin des relations sociales (identifiées par les associations).

Pour autant, il faut souligner l'implication des membres de ce conseil et celle du centre socio-culturel dans l'animation du conseil citoyen. Son fonctionnement repose sur une animation dédiée et une implication régulière impliquant y compris le président du centre. Les membres du conseil citoyen sont sollicités dans le cadre d'actions et de réflexions du contrat de ville, mais également plus globalement sur des enjeux de transformation du quartier.

Les actions sont portées dans le cadre du contrat de ville par un petit nombre d'associations. Le tissu associatif a été qualifié de faible. Pour autant, le contrat de ville a permis l'arrivée de nouveaux acteurs (Sémaphore, bailleurs) avec un renforcement de la présence humaine sur le quartier.

Le développement social local en permettant de faire le lien entre professionnels et habitants (par exemple dans le cadre du réseau santé) a contribué au rapprochement entre habitants et institutions. Cette logique de travail a également été mise à profit dans le cadre de la dynamique mise en œuvre dans le cadre du conseil citoyen.

Le soutien des collectivités et de l'État dans le cadre de cette démarche s'inscrit plus largement dans une politique de soutien en proximité. Le développement, au sein de la collectivité, de services renforcés aux habitants, notamment le fonctionnement du pôle jeunesse qui intervient fortement sur le quartier prioritaire, relève de cette logique.

Ces constats plaident pour le renforcement des démarches et des collaborations inter-acteurs qui ont été déployées sur la période du contrat de ville. Durant le contrat de ville, les acteurs ont déployé des actions en commun. On peut citer le renforcement du travail inter-bailleurs dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, mais aussi l'ensemble des actions visant à améliorer les apprentissages, la réussite scolaire et éducative (lien écoles et CSC, lien écoles et service jeunesse). Pour autant, ressort des entretiens menés la nécessité de consolider les liens entre les acteurs, car le niveau de connaissance ne paraît pas suffisant. Les structures locales sont demandeuses d'information sur ce qui est fait par les uns et les autres afin de renforcer l'information en direction des usagers et/ou habitants mais aussi pour développer la mise en œuvre d'actions en commun.

L'enjeu réside en une animation territoriale renforcée permettant d'une part, de renforcer le travail entre acteurs autour de sujets identifiés en commun permettant de tirer des compétences des uns et des autres ; d'autre part, de s'appuyer sur les attentes des habitants, ce qui suppose qu'on leur fasse plus de place grâce à une démarche consistant à « aller vers ».





03

Les perspectives pour le prochain contrat de ville

Il s'agit ici de présenter un ensemble de propositions issues des entretiens réalisés avec les différents acteurs du contrat de ville et des observations faites tout au long de la démarche évaluative. Elles se nourrissent également des analyses qui ont pu être faites par ailleurs concernant la politique de la ville dans son ensemble.

ACCROÎTRE LES OPPORTUNITÉS OFFERTES AUX HABITANTS

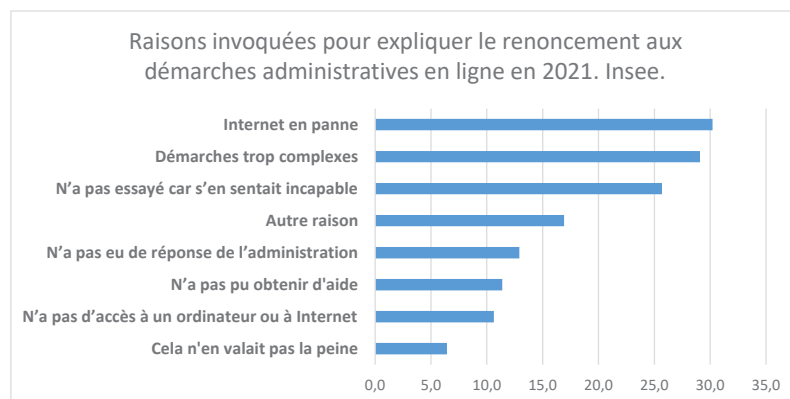
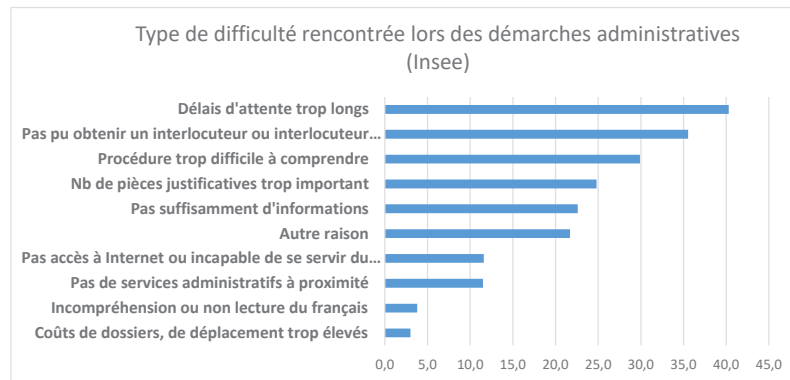


RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS

La lutte contre les discriminations, contre les inégalités et pour l'accès aux droits doivent constituer le pivot du Contrat de ville. Cela passe par une multiplicité d'actions, non hiérarchisées.

1) Maintenir et développer des actions contre l'illectronisme (réseau de solidarité numérique), qui concernent tout particulièrement les personnes les plus précaires

Les étrangers, les personnes âgées, les Français analphabètes ou illettrés, les jeunes (paradoxalement) ont bien du mal à comprendre le sens des démarches administratives, les attendus bureaucratiques... De plus, il y a de moins en moins de présence physique des administrations dans les quartiers au fur et à mesure que la numérisation des services prend de l'importance.

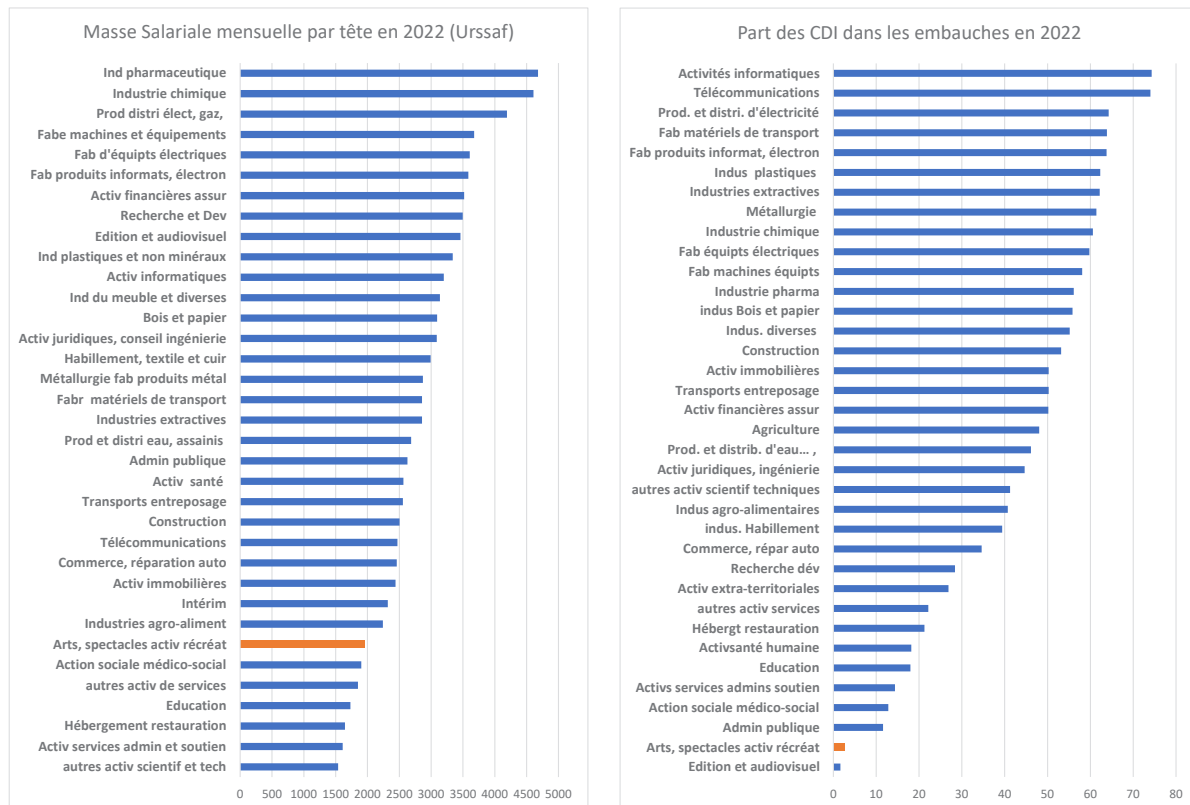


Une enquête réalisée par l'INSEE (Insee Focus, n° 267, mai 2022) montre l'ampleur du phénomène. Les difficultés sont liées d'une part à la dématérialisation des procédures, mais aussi à des facteurs extérieurs comme le manque d'information, la complexité des procédures. Résultat : un tiers des adultes ont renoncé à faire ces démarches administratives et il s'agit le plus souvent de personnes vulnérables ou en situation sociale défavorisée. Parmi elles un nombre important (20%) de jeunes de 18/29 ans qui ont une faible expérience administrative et plus de démarches à accomplir.

2) Le maintien, voire le renforcement, des espaces France Services (quartiers Coteaux, Drouot, Lavoisier/Brustlein et Le bus Lavoisier) est donc essentiel.

Cependant, il ne faut pas oublier la dimension symbolique de cette substitution. En lieu et place de personnes détentrices d'une Autorité publique, les habitants des quartiers se retrouvent face à des sous-emplois, précaires comme eux.

De toutes les branches d'activités présentes dans m2A, celle de l'animation (arts, spectacles et activités récréatives) fait partie des plus mal rémunérées.



En cause, l'extrême précarité des emplois dans ces activités.

Il convient donc d'arrêter de « faire des coups », de mettre en place des dispositifs non pérennes. Compte tenu de la méfiance, voire de la défiance des publics envers les « institutions » (même associatives), il est préférable de privilégier le temps long.



3) Il est donc proposé de financer des postes professionnels pérennes plutôt que des CDD telle qu'une relation de confiance puisse s'instaurer entre les personnels et les publics visés.

Orienter voire accompagner les habitants vers les services en les informant mieux sur les services, leurs droits... Être capable d'expliquer ce à quoi ils ont le droit et pourquoi ils n'ont pas le droit à. Car il ne sert à rien d'orienter ou d'accompagner des personnes vers un guichet si ce n'est pas le bon ou si les personnes ne peuvent prétendre à telle ou telle prestation.

4) Pour ce faire, développer un service de médiation professionnalisé (avec des spécialistes en droit des étrangers, droit du travail, droit de la santé...) pour réduire les cas de non-recours aux droits

et éviter les mauvaises orientations.

Il s'agit de voir comment articuler ce besoin avec l'offre de médiation existante. La Ville de Mulhouse a fait le choix de renforcer les fonctions de médiation, sachant qu'à l'échelle de Mulhouse, plus de 50 personnes interviennent dans une logique de médiation, dans des domaines très différents (médiations sociales dans le cadre du Bataillon de la prévention sur les Côteaux, médiateurs sociaux, médiateurs scolaires...).

La non-maitrise ou la faible maitrise de la langue française constitue un handicap majeur en termes d'autonomie, d'accès aux offres de services et d'activité et dans le rapport aux autres

Les enjeux de maîtrise de la langue ont été mis en avant par de nombreux acteurs. Ces enjeux rejoignent ceux liés à la lutte contre l'illettrisme / voire l'illectronisme. Ils se déclinent en termes d'autonomie des personnes, de socialisation et de capacité à accéder aux opportunités, services, offre d'activités... Ces enjeux sont particulièrement importants dans les quartiers prioritaires où résident de nombreux immigrés. Mis à part les quartiers Drouot-Jonquilles et Markstein - La Forêt, les QPV ont des taux de personnes étrangères largement supérieurs à leur commune d'appartenance et même au taux d'étranger dans la population des QPV de France métropolitaine. Le taux d'emploi des étrangers est particulièrement faible, là encore inférieur à celui de l'ensemble des QPV français. Les courants migratoires rappelés dans le chapitre introductif renouvellent en permanence cette population et les besoins en apprentissage du français.

	Part des étrangers	Indice jeunesse des étrangers	Part des immigrés	Tx d'emploi des étrangers
Côteaux	32,4	2,3	34,1	28,1
Bourtzwiller	30,3	nc	34,5	30,8
Péricentre	32,0	1,6	35,5	30,1
Drouot - Jonquilles	18,6	nc	29,6	37,1
Brustlein	30,1	nc	32,2	nc
Markstein - La Forêt	22,9	nc	27,5	32,2
Mulhouse	21,7			35,0
Mulhouse + Illzach	20,6			35,7
Wittenheim	9,0			41,8
m2A	12,1			40,0
Ensemble des QPV France métropolitaine	23,2			42

5) Compte tenu de l'importance de la maîtrise de la langue (et de la culture), il est essentiel de maintenir un niveau d'offre élevé en la matière et de faire en sorte que les apprentissages ne se limitent pas à la langue, mais participent à la connaissance et à la compréhension des grands traits culturels et dispositifs qui concernent les habitants.

L'offre développée dans m2A est déjà conséquente, mais des entretiens ressortent plusieurs questions qui doivent être mises à l'étude.

- **5.1) Faire le point sur les niveaux de formation visés : l'offre en B1-B2 est-elle suffisante au regard de la demande ?**
- 5.2) Certaines personnes changent de groupe car les niveaux sont très hétérogènes, avec des gens plus avancés que d'autres. Ce qui peut bloquer les moins avancés et ne pas satisfaire les plus avancés. **Peut-on envisager de constituer des groupes de niveau ?**
- 5.3) Il existe une diversité des méthodes d'apprentissage, correspondant souvent à des objectifs spécifiques. Certaines personnes ont des objectifs avant tout professionnels, d'autres des objectifs plus personnels... Les hommes, trop souvent, ne se forment pas car ils ont un travail, ou ils abandonnent la formation parce qu'ils trouvent une opportunité de

travailler. **Peut-on augmenter fortement le nombre de séances par semaine pour raccourcir le cycle d'apprentissage ?**

- 5.4) Les jeunes femmes commencent à apprendre le français, puis laissent tomber quand elles ont un enfant. Elles reviennent plus tard mais ont perdu leurs acquis. Est-il possible de **pérenniser les groupes d'accueil mères/enfants**, en évaluant et précisant leur efficacité ?
- **5.5) Rechercher une meilleure coordination des cours de français et améliorer le système d'information concernant les possibilités d'apprendre le français** à l'échelle de la ville de Mulhouse pourrait permettre d'éviter que l'on ait des groupes saturés, alors qu'il y a de la place ailleurs. Et ça permettrait de constituer des groupes plus homogènes et de mieux identifier les lieux où apprendre le français compte tenu des motivations des personnes et de leurs objectifs.
- 5.6) Réfléchir aux moyens de **faire bénéficier des étrangers en situation irrégulière des cours de français.**
- 5.7) Plus généralement, au-delà de l'apprentissage de la langue, **renforcer l'information sur les actions et l'offre de services existantes, en mettant notamment l'accent sur l'accès aux droits.**

A noter qu'un état des lieux des formations de français a été réalisé dans le cadre de la Cité de l'Emploi, avec le SPE, autour de la formation à visée professionnelle. Un groupe de travail a été mis en place en 2023 autour de **4 enjeux identifiés** :

Conforter la plateforme linguistique dans son rôle de centre de ressource et de coordination

- Besoin d'un référentiel (point de départ) et de coordination pour que les formations soient uniformisées (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).
- Charte de partenariat à rédiger / rendre plus lisible le parcours.
- Besoin d'une fiche de liaison « parcours » prescripteur/opérateur.
- Consolider le lien entre OFII et la plateforme pour orienter public sortant des formations OFII vers les formations du territoire.
- Réécrire missions de la plateforme (élargissement ? animation territoriale ? suivi de parcours ? ex. Réseau Eiffel à Paris ?).

Favoriser les parcours des apprenants et éviter de multiplier les évaluations de niveau des apprenants

- Quand un premier positionnement linguistique est effectué (PF ou CSC), il s'impose aux autres.
- Rappeler l'existence du référentiel commun / formations.

Répondre aux besoins pour premiers niveaux de français

- Ajuster l'offre de formation en fonction des besoins du territoire (pas assez de A1 et A1.1).
- Travailler sur les objectifs de progression et de sorties / fiche de liaison parcours.

Développer une offre de formation d'apprentissage du Français à visée pro. / pré-emploi (A2-B1) = la marche manquante vers les formations de droit commun de PE et de la Région

- Développer et soutenir les expérimentations sur le territoire : CSC Papin et CSC Drouot, projet FLI à visée pro et FLEX du CIDFF.
- Mobiliser les co-financeurs potentiels (PE, Région, CEA, fondations).
- Possibilité d'avoir des formations renforcées (6h/sem.) pour entrer en formation pro.
- Vérifier les capacités d'augmentation du nombre d'heures de formation // formateurs.



EMPLOI

Le taux de chômage reste élevé dans les QPV. L'expérience, quoi qu'avortée, du dispositif Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée à Wittenheim, a montré qu'un dispositif ad hoc, comportant des informations, des rencontres avec les entreprises, les organismes de formation, les structures de l'insertion par l'activité économique... produisait ses fruits, avec une augmentation des retours en emploi ou en formation. Le temps est passé où il suffisait d'ouvrir un guichet pour que le public aille s'y inscrire.

6. Il est donc proposé de créer dans les quartiers une instance dédiée dont le fonctionnement reposera sur la création de dynamiques collectives entre demandeurs d'emploi et le travail inter-acteurs pour que toute la chaîne des intervenants soit connue et identifiée. Le travail portera également sur l'identification des freins « périphériques » des demandeurs d'emploi et leur traitement.

7. Permettre en conséquence à toutes les demandeuses d'emploi mères de famille d'accéder à des places de crèche.

8. Dans la même veine, il serait bienvenu de rappeler régulièrement aux élus et à leurs responsables techniques qu'ils peuvent inscrire des clauses sociales dans leurs marchés publics, qui contribuent également à faciliter le retour en emploi ou en formation.

9. Profiter des innovations portées par la mairie de Mulhouse (logistique urbaine) pour créer une plateforme locale de livraisons bénéficiant en premier lieu aux habitants des QPV tout en évitant les formes d'ubérisation de l'emploi qu'ils subissent souvent.

10. Instaurer un « testing » des entreprises locales pour prendre la mesure des pratiques discriminatoires lors des embauches.



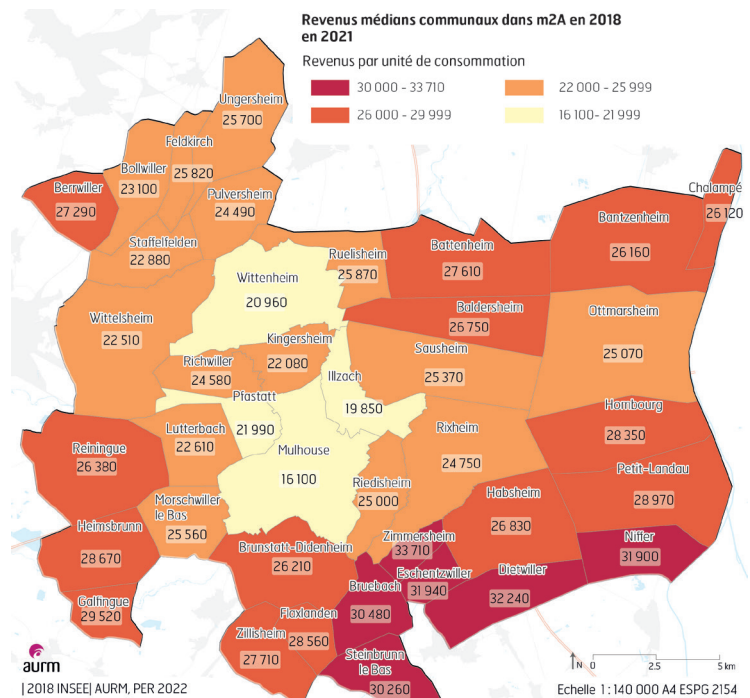
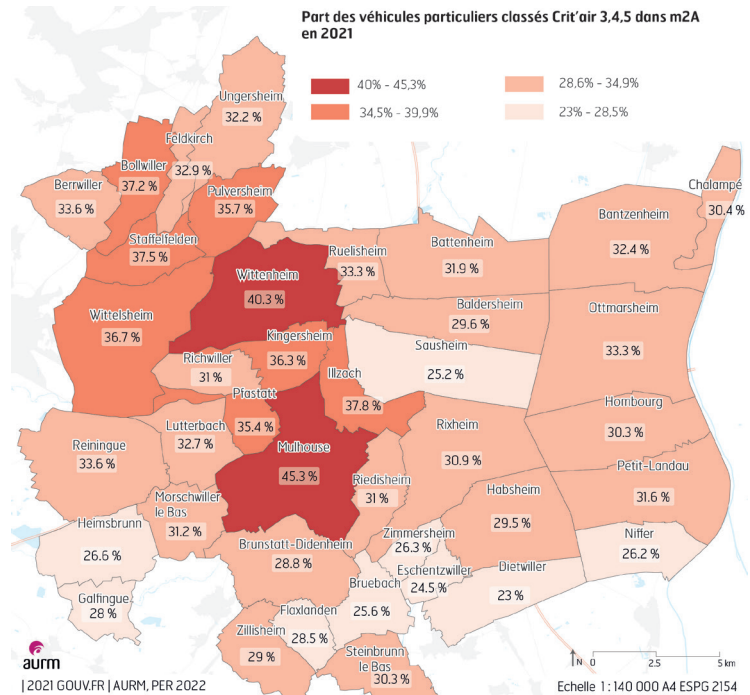
MOBILITÉ

De manière générale, l'absence ou l'insuffisance des modes de transport est l'un des facteurs majeurs du chômage ou de l'inactivité. Malgré les efforts réalisés localement, les habitants des quartiers peuvent rencontrer des difficultés pour se rendre sur les principaux pôles d'emploi.

11. Développer les dispositifs de prêt de véhicules, les autos-écoles sociales qui permettent aux personnes de disposer d'un véhicule pour aller travailler.

12. Anticiper la création de la ZFE et étudier la possibilité de créer une filière de retrofit sur le territoire.

Ces deux cartes montrent que les communes où les revenus médians de la population sont les plus bas sont aussi celles où l'on trouve le plus de véhicules anciens polluants. La population pourrait donc être fortement pénalisée par les restrictions de circulation et voir baisser ses opportunités d'accès à l'emploi.



ÉDUCATION

En amont de l'insertion professionnelle est la question éducative. Les QPV ont des taux très élevés de jeunes ni en emploi ni en formation. De nombreux jeunes sont en situation de décrochage scolaire qui, semble-t-il s'est encore accru avec la crise sanitaire.

13. Doter les écoles et collèges de moyens supplémentaires avec notamment l'instauration d'une REP/REP+ à Illzach.

14. Lutter contre le décrochage scolaire dans l'école par le déploiement de nouvelles pédagogies, de type « la main à la patte ».

15. Développer des modes d'apprentissage différents en développant des activités extrascolaires sur le mode « vacances apprenantes » ou « petits débrouillards » où les apprentissages se font « dans l'action ».

16. Renforcer les liens familles/écoles et poursuivre les efforts et les actions de soutien à la parentalité qui restent des problématiques importantes.

Si de nombreuses actions sont menées afin de soutenir les parents, il semblerait que l'optimisation de ces actions (proposer des actions de soutien parentalité plus diverses) passe par un travail multi-acteurs pour construire en commun une démarche visant l'accompagnement des parents.

17. Eviter la création de ghettos scolaires en pensant les opérations OPAH, etc de façon à offrir des logements à des personnes relevant de la classe moyenne pour accroître la mixité sociale dans les quartiers. A l'instar de ce qui est prévu dans le quartier Fonderie, quartier urbain ancien central où il est beaucoup plus aisé d'opérer ce genre d'opérations. Les autres quartiers d'habitat social étant nettement plus stigmatisés et excentrés, il est peu probable qu'on y fera venir des populations « moyennes », même si un travail sur l'image de ces quartiers reste nécessaire.

18. Rechercher les moyens à mettre en œuvre pour limiter l'évitement de la carte scolaire.

19. Insister lourdement auprès des élus concernés pour qu'ils respectent la loi et créent des logements sociaux dans leur commune pour éviter des concentrer les populations pauvres dans les mêmes quartiers.

20. S'assurer que toutes les villes concernées soient desservies par des transports en commun efficaces pour désenclaver les différents espaces et ouvrir le champ des opportunités.

ÉGALITÉ

21. S'assurer que dans chaque quartier il y ait une offre d'activités pertinente pour les jeunes filles/femmes

22. Demander aux structures de continuer à rechercher la mixité de genre, sans en faire un totem.

23. Déployer des actions, dans les écoles et dans les structures socio-éducatives et socio-culturelles, visant à sensibiliser les enfants et les jeunes à l'égalité filles/garçons, au harcèlement. Former les animateurs, éducateurs et pédagogues au repérage et traitement du harcèlement

AMÉLIORER LA PERCEPTION DES QUARTIERS

L'amélioration de la perception des quartiers, tant par leurs habitants que par les extérieurs renvoie souvent à des mesures touchant à la gestion sociale et urbaine de proximité qui peuvent porter sur les aspects suivants :

1) Retendre le lien bailleurs/habitants pour être en mesure de répondre à un problème rapidement en développant l'action « bureau mobile m2A Habitat » ou en créant des « circuits courts » avec les administrations et les bailleurs pour régler les cas de faible importance.

2) Maintenir l'intervention des bailleurs dans des actions en direction des locataires (abattement TFPB).

3) Veiller à la qualité des espaces extérieurs et à leur entretien régulier ; porter une attention particulière aux espaces de convivialité, espaces publics ou encore les jardins partagés lorsqu'ils existent.

4) Renforcer le travail autour du respect du cadre de vie (l'extérieur, les espaces verts, les parkings, les nuisibles...). A Wittenheim tout particulièrement, les détériorations relevées au niveau des équipements et les problèmes de propreté récurrents soulignent la nécessité de poursuivre les actions menées en proximité sur les espaces extérieurs, visant le respect des aménagements.

5) Traiter rapidement les problèmes de friches (friches à Mulhouse, commerces vacants à Illzach, friche de l'ancien collège à Wittenheim).

6) Assurer la propreté en développant des espaces de dépôt (petits encombrants) ; créer des points de récupération (mise en place par exemple d'une ressourcerie à Wittenheim).



7) Développement de nouvelles mobilités douces, des liens entre quartiers, pour mieux articuler les divers espaces entre eux.

8) Etudier la faisabilité de l'élargissement de vélo-cité à l'ensemble des QPV et renforcer l'action « cycles inclusifs » (action menée par « Familles solidaires »).

9) Permettre aux habitants et acteurs du territoire (incluant donc les intervenants publics) de co-construire un véritable projet de territoire qui leur permettrait de se retrouver autour de projets communs, au-delà d'enjeux spécifiques en termes d'habitat.

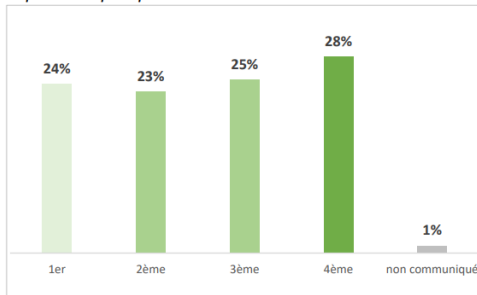
La répartition des stations Vélocité est très inégale dans l'espace mulhousien. L'ajout de stations dans certains quartiers augmenterait l'autonomie de leurs habitants.



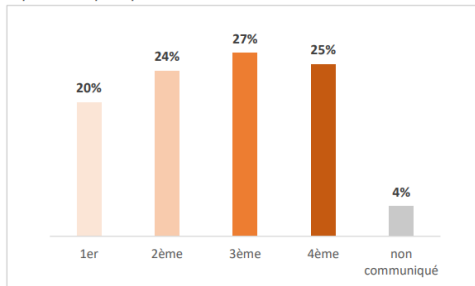
Le cadre de vie dans les quartiers a connu une amélioration, en particulier pour ceux ayant eu une opération de renouvellement urbain. Cet acquis doit se travailler dans le temps (pérennisation) et aussi doit être mieux pris en compte sur les territoires ne bénéficiant pas de programme de renouvellement urbain.

Les lois ALUR (2014), Égalité Citoyenneté (2017) puis Elan (2018) ont réformé les règles d'attribution des logements sociaux. Dorénavant, on évite de loger dans les quartiers prioritaires les personnes aux plus bas revenus, appartenant au 1^{er} quartile de revenus des demandeurs. Dans l'agglomération mulhousienne, les demandeurs de logements sociaux ont un revenu par unité de consommation (1 1952€) deux fois moindre que ceux de l'ensemble de la population et 24% d'entre eux font partie du 1^{er} quartile. Ce qui s'explique par le fait que 58% des demandeurs sont sans emploi ou sans activité professionnelle. Tout l'enjeu consiste donc à trouver aux personnes du 1^{er} quartile un logement social hors des quartiers prioritaires.

Répartition par quartile des demandeurs



Répartition par quartile des attributions



Source : AURM

Cette volonté de ne pas concentrer les personnes les plus pauvres aux mêmes endroits peut néanmoins produire des "effets de bord" dans la mesure où les logements abordables susceptibles d'accueillir ces publics sont généralement situés dans des quartiers eux-mêmes fragiles. De ce point de vue, on peut regretter que le suivi des quartiers « de veille », prévu dans le Contrat de ville, n'ait pas été réalisé, au risque de les fragiliser en y relogant les personnes les plus démunies.

Par ailleurs, ces efforts de déconcentration de la pauvreté dans les quartiers en y faisant venir des familles moins défavorisées peut se heurter à un mouvement centrifuge des « classes moyennes » que de nombreux interlocuteurs ont relevé. C'est dire qu'ils ne suffisent pas à assurer une mixité socio-professionnelle dans les quartiers.

Sur le plan du logement, certains acteurs se sont fait l'écho d'un sentiment d'injustice et d'abandon, de la part de certains bailleurs sociaux ressenti par les habitants. Il y a un manque d'interlocuteurs et d'adéquation par rapport aux besoins. Il serait souhaitable d'avoir plus d'adéquation entre le travail des bailleurs et les associations de quartiers.

Si les conditions indignes de location auprès de propriétés privées ont été mises avant sur le quartier Péricentre, inversement l'action habitat inclusif "Papillon blanc" constitue une expérience positive.

Au final, deux axes doivent structurer l'action dans les quartiers :

- Renforcer / poursuivre les dynamiques autour de la gestion urbaine et sociale de proximité ;
- Faire vivre les espaces communs et animer les espaces publics (adéquation avec les horaires et rythmes de vie des habitants / travailler sur les usages tout en faisant place aux femmes et jeunes filles).

RENFORCER LA SOLIDARITÉ

Lors de l'évaluation à mi-parcours et lors de l'évaluation finale est apparu le manque de relations entre les différents acteurs, y compris au sein d'un même quartier qui regrettent qu'il n'y ait pas assez de temps (ou d'espaces) de travail en commun.

D'autre part, est relevée la difficulté à faire participer les habitants aux décisions qui les concernent, ce qui appelle sans doute des modalités renouvelées d'intervention.

A ce titre, l'expérimentation en cours, à l'échelle de Mulhouse, peut constituer un levier intéressant et faire l'objet de recommandations.

Malgré les moyens mis en œuvre par la Ville de Mulhouse pour permettre la construction de projets en commun, des difficultés d'ancrage et de pérennisation des projets se posent. Les effets escomptés se font attendre. La crise sanitaire a permis de constater une capacité d'initier et d'innover, mais ces démarches ne se sont pas développées au-delà. C'est la raison pour laquelle la collectivité a répondu à un appel à manifestation d'intérêt, lancé par le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) et la Fonda. Mulhouse a été retenue pour deux ans sur ce projet intitulé « Structurer les coopérations pour résoudre les défis des territoires ». Il a démarré au second semestre de 2022, et vise à outiller les acteurs pour concevoir des organisations collectives, partenariales et coopératives.

Enfin, les quartiers politique de la ville présentent une véritable mixité (d'âge, de cultures, de vécus, de parcours de vie) ... tout en restant marqués par une uniformité sociale (précarisation des situations). Il est donc nécessaire, au-delà des enjeux de peuplement et de mixité portés par les politiques de logement – Conférence Intercommunale du Logement et Convention intercommunale d'attribution de travailler sur la co-habitation. Il s'agit notamment de :

- Disposer de moyens humains en proximité pour permettre ces liens. Autour des enjeux de « médiation » il s'agit à la fois d'assurer une visibilité de l'existant, de mettre en réseau les personnes assurant ces fonctions et de professionnalisation.
- Porter une attention particulière au lien entre nouveaux et anciens habitants des QPV, créer les espaces et les occasions permettant ces échanges
- Donner la possibilité de se faire rencontrer et aller au-devant des habitants et tout particulièrement des jeunes.



1) Organiser des temps d'échanges entre acteurs au sein des quartiers pour mieux connaître ce que font les structures et les acteurs et, sur cette base, construire des actions en commun. Il s'agit de favoriser le maillage entre acteurs sur un projet commun.

A Mulhouse, des coordinations territoriales d'acteurs sont proposées dans tous les quartiers et l'ensemble des acteurs d'un territoire sont a minima réunis 2 fois par an autour de la réalisation concertée d'une programmation d'été « quartier d'été » et d'un programme d'actions pour nouvel an. En outre, là où des « Espaces citoyens » se sont mis en place, initialement pour les Conseils citoyens, des collectifs d'usagers (regroupant conseillers habitants et acteurs utilisateurs du local, dont la plupart sont également conseillers citoyens) se sont créés. Des médiateurs citoyenneté du service Politique de la ville ont également la charge « d'animer » ces locaux partagés avec les usagers (décoration de saisons, temps de convivialité, organisation pratique et logistique...), mis à disposition des structures qui souhaitent œuvrer autour d'un projet commun (« co-éducation » à Briand et Bourtzwiller, et « nature » à Neppert) ...

2) Travailler le lien entre les différentes parties du quartier (pour Illzach et Wittenheim en particulier). Travailler collectivement à identifier les évolutions au sein de la population ainsi que les problématiques rencontrées.

3) Impliquer plus les habitants dans les transformations et avoir une attention particulière aux « nouveaux » arrivants, notamment à Illzach où, pour favoriser leur intégration, il est envisageable de délivrer systématiquement de l'information sur

l'organisation des services, des structures... pour que les nouveaux venus puissent s'orienter de manière plus autonome.

4) Impulser une « vie de quartier » pour faire le lien entre les différentes parties du quartier et trouver des enjeux partagés par tous. Cela suppose une implication en commun des acteurs du territoire (bailleurs, associations...).

5) Porter une attention particulière sur l'évolution du secteur « La Forêt » à Wittenheim. Le quartier (dans son ensemble) est dans un contexte de mutation qui n'est pas encore complètement abouti. Les opérations de rénovation qui se terminent (pour le secteur Markstein) et celles en cours, autour du plan de sauvegarde des copropriétés, constituent des enjeux forts pour l'avenir. Il s'agit en effet à la fois de finaliser ou poursuivre les actions en cours sur le bâti, mais aussi de consolider l'existant en animant les espaces créés.

6) Mise en œuvre d'une veille qui peut se faire dans le cadre du lien entre acteurs, mais aussi à travers les démarches de diagnostic en marchant que le conseil citoyen a impulsé sur le territoire lors du contrat de ville. (Wittenheim toujours).

7) A Wittenheim, engager un travail permettant de **comprendre les usages des espaces** pourrait permettre la mise en place d'actions reposant sur la mobilisation les habitants autour de projets communs.

8) Multiplier les occasions de mettre en dialogue les différentes cultures présentes dans les quartiers : fêtes, activités multi-culturelles et gastronomiques...

LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET LES RELATIONS AUX INSTITUTIONS

Le constat est assez général que la participation des habitants faiblit, qu'il est de plus en plus difficile de les mobiliser. Les jeunes ne fréquentent plus spontanément les structures. L'offre sur catalogue des différentes structures peut toujours s'avérer satisfaisante pour certaines personnes qui fréquentent régulièrement des activités accessibles, mais ne convient plus à une partie des personnes, notamment aux jeunes.

Le paradoxe réside dans le fait qu'à l'échelle des trois collectivités (quoique de manière différente et avec des moyens distincts), la participation citoyenne mobilise des moyens.

A minima, les collectivités ont soutenu la construction d'instances participatives (conseils citoyens), avec un succès plus probant sur les quartiers du Markstein - La Forêt et Jonquilles que sur Mulhouse.

Sur Wittenheim, le choix de soutenir

la démarche de développement social local relève de cette volonté à la fois de coconstruire avec les habitants des projets émanant de leurs besoins et de favoriser le lien aux institutions.

A l'échelle de Mulhouse, la volonté politique de renforcer la participation citoyenne, inscrite depuis plus d'une décennie, s'est traduite notamment en 2015 (début du contrat de ville) par la création de l'Agence de la participation citoyenne. Depuis cette date, et à l'occasion du nouveau mandat municipal, la Ville de Mulhouse a souhaité renforcer son action en faveur de la démocratie locale en l'articulant à une présence humaine en proximité (médiation), tout en soutenant la capacité d'actions des associations (Carré des associations, appuis auprès des centres socio-culturels).



Fort de ces réalisations et des constats, il est nécessaire d'optimiser l'existant et d'agir en particulier sur les dimensions suivantes :

1) Continuer de financer des actions (comme certains jardins partagés) qui permettent à des personnes de sortir de l'isolement. Pour ces personnes les actions « sur catalogue » peuvent encore remplir leur rôle.

2) Doter les structures de moyens suffisants en animateurs de rue dont l'action consistera à « aller chercher » les jeunes notamment.

3) Favoriser le développement de démarches de projet avec les jeunes pour qu'ils participent à la vie du quartier et y trouvent une source de valorisation et de reconnaissance : exemple : fabrication de mobilier urbain, atelier photo avec exposition dans le quartier (et valorisée dans les médias), organisation de spectacles par les jeunes...

4) Au-delà des jeunes, se doter des moyens systématiques de repérage et d'accompagnement des porteurs d'idées/projets.

5) Création d'un fonds d'intervention rapide pour ne pas perdre la mobilisation/l'idée. Cela permettrait d'apporter un premier financement pour lancer les projets portés par les habitants, sans passer par la mécanique lourde des appels à projets (CPO, « forfaits » par structure...).

6) Soutenir et développer les expérimentations sur le modèle initié par le Collectif Neppert engagé sur une « friche » devenu « Parc à bricole » et étudié comme « tiers lieu social » par des étudiants de

Praxis. Car il constitue un espace de « recrutement » renouvelé par rapport aux permanences, dans des lieux institutionnels, à l'intérieur... qui ne fonctionnent plus.

7) Développer l'offre d'activités pour les enfants et les jeunes des quartiers, les week-ends, le soir, pendant les vacances scolaires.

Problème récurrent depuis plusieurs décennies : un mode de fonctionnement annuel du Contrat de ville qui donne l'impression aux acteurs de consacrer un temps disproportionné à la réponse à l'appel à projet, à la rédaction des bilans et de ne pas pouvoir répondre à des demandes ponctuelles des habitants. Ce qui ne concourt évidemment pas à soutenir la mobilisation des habitants.

8) Les acteurs souhaiteraient unanimement passer à des conventions pluriannuelles (3 ans), avec justifications des projets et des évaluations renforcées.

Dans les contrats de ville comme dans toute politique publique, on fait généralement un « grand diagnostic » en amont et une évaluation ex post... quand il est trop tard, ou alors que des actions nouvelles ont été mises en œuvre sans pouvoir encore produire d'effets sensibles (ce qui est particulièrement le cas à Mulhouse où de nombreuses initiatives ont été prises récemment).

9) Il est proposé de réaliser une évaluation « en continu » des quartiers, en mobilisant des techniques nouvelles (arbre à vœux en fin d'année, crieur de rue...) qui interpellent, suscitent des questionnements et favorisent la mobilisation des habitants afin de faire émerger de nouvelles idées, de nouveaux projets.

LES ENJEUX ÉMERGENTS OU EN RENFORCEMENT

Au cours des rencontres à l'occasion de l'évaluation, plusieurs enjeux sont apparus renouvelés ou émergents.

Ils demandent à être étudiés pour voir quelles réponses peuvent y être apportées. Ils sont a minima à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle contractualisation (contrat de ville 2024-2030) :

- Enjeux liés au vieillissement de la population qui pose notamment la question de l'adaptation des logements. Les bailleurs sont ici en première ligne.
- Enjeux liés à l'isolement des personnes âgées. La crise sanitaire a multiplié les situations de veuvage, a généré une peur de sortir de chez soi et donc un isolement croissant.
- Enjeux liés à la santé mentale des jeunes adolescents, voire des enfants « en perte de repères ».
- Enjeux liés à l'augmentation à la pauvreté que confirme l'INSEE dans une étude publiée en juillet 2023.

La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022.

Début 2022, 14 % de la population de France métropolitaine est en situation de privation matérielle et sociale. Cette proportion atteint son plus haut niveau depuis 2013.

Dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie, une personne sur dix vit dans un ménage qui n'a pas les moyens financiers de chauffer correctement son logement. Les habitants des communes rurales et urbaines de densité intermédiaire, qui ont des dépenses d'énergie plus élevées, sont ceux dont le taux de privation matérielle et sociale augmente le plus par rapport à 2020.

Source : Valérie Albouy, François Gleizes, Julie Solard, Insee Focus n°304 - « La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022 »



LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

La gouvernance ne faisait pas partie des questions évaluatives, mais tout comme les enjeux financiers (cf. partie sur les crédits mobilisés au titre de la programmation annuelle), il paraît nécessaire de porter un regard sur les modalités de fonctionnement et d'organisation du contrat de ville.

La question de la gouvernance doit être saisie à trois niveaux. D'une part, au niveau des relations entre les institutions publiques parties prenantes de la politique de la ville d'autre part, au niveau des relations entre ces institutions et les autres acteurs de la politique de la ville. Enfin, les relations avec les habitants des quartiers prioritaires doivent être repensées au vu des dernières orientations connues du gouvernement.

LES RELATIONS INTER-INSTITUTIONNELLES

Le fonctionnement du dernier Contrat comprenait un comité de pilotage, regroupant tous les signataires du Contrat, soit à peu près 90 personnes. Ce comité de pilotage ne s'est réuni qu'une ou deux fois. Pour cause, un tel nombre de participants ne facilite ni une discussion approfondie des sujets à traiter, ni la prise de décision. D'autre part, les signataires du Contrat sont les partenaires officiels, mais il est quelquefois difficile d'identifier un interlocuteur au sein des institutions concernées qui ont une entrée par les publics (les bénéficiaires du RSA pour la CEA, les personnes en formation pour la Région, la jeunesse pour la CAF, par exemple), alors que la politique de la ville a une entrée territoriale.

Il est probable que dans la prochaine contractualisation, une telle instance de pilotage sera toujours prévue. Il ne faut pas en attendre plus qu'elle ne pourra donner et repenser son rôle.

C'est pourquoi **il est préconisé de mettre en place une instance de pilotage opérationnel** qui se réunirait 2 à 3 fois par an. Son rôle serait de faire le point sur la situation des quartiers, d'organiser un suivi des quartiers de manière à adapter et faire évoluer en tant que de besoin les orientations politiques. Cette instance de pilotage opérationnel serait a minima constituée des élus concernés et des services de l'État et serait à géométrie variable, en fonction des sujets à l'ordre du jour. Il serait ainsi plus aisé de mobiliser, en fonction de l'ordre du jour, tels ou tels signataires du Contrat, sollicités en fonction de leurs compétences à intervenir dans tel ou tel domaine. Cela serait de nature à faciliter des actions communes sur certains sujets. Les grandes évolutions ou adaptations nécessaires ou souhaitées seraient validées par le COPIL qui pourrait se réunir deux fois par an.

Il est également préconisé de maintenir :

- les « Équipes projets » qui réunissent les équipes des villes concernées, les services de l'État et des prestataires extérieurs comme l'ORIV et l'Afut dans le but d'échanger de l'information et de préparer les « grandes échéances » comme la rédaction du Bilan Annuel ;
- la Commission des élus qui contribue à la réflexion des collectivités en associant les élus, les services des collectivités, les services de l'État et des participants extérieurs comme l'ORIV, la MEF...

LES RELATIONS AVEC LES AUTRES

ACTEURS

Il est également préconisé de renforcer les coordinations qui ont pour rôle de faire se rencontrer les services (villes et État) et les acteurs partenaires (Pôle emploi, bailleurs sociaux...) qui interviennent dans les quartiers. Le rôle de ces coordinations, qui pourraient se réunir quatre fois par an, serait de participer à l'animation au quotidien du Contrat autour de sujets comme le cadre de vie, la propreté urbaine... ; les sujets essentiellement liés à la gestion urbaine de proximité.

Du renforcement de la présence des services dans les quartiers on peut attendre de meilleures relations avec les acteurs « de terrain », une meilleure articulation des actions menées dans chaque quartier et une prise en charge accélérée de « petits problèmes » du quotidien qui nuisent au bien être des habitants et rejaillissent sur les relations entre le public et les institutions.

Apparemment, l'information ne circule pas toujours très bien et l'ensemble des acteurs n'est pas toujours informé des actions transversales mises en œuvre par les villes.

C'est pourquoi **il est préconisé d'organiser trois fois par an des rencontres inter-quartiers**. Leur rôle sera de mieux diffuser l'information sur les actions menées, de faire en sorte que les différents acteurs se connaissent mieux, voire initient ensemble de nouvelles actions. Ces rencontres se feraient autour de thématiques précises ce qui permettrait d'inviter les acteurs pertinents et ainsi de limiter le nombre de participants pour favoriser les temps d'échange, voire de travail en commun. On en attend une plus grande capacité d'évolution des actions, une évolution concertée de ces actions et une meilleure orientation des habitants vers le guichet le plus pertinent.

A l'échelle de la Ville de Mulhouse, le fonctionnement des coordinations territoriales vise à répondre pour partie à ces enjeux. La mise en œuvre de ce type d'organisation assez récente nécessite certainement un bilan pour identifier les points positifs et les freins.

La Direction « cohésion sociale et vie des quartiers » de la Ville de Mulhouse a organisé, à la suite de la crise sanitaire et sociale liée au covid, des forums dans les quartiers, réunissant les acteurs associatifs, les services de la collectivité et les élus pour aller dialoguer avec les habitants et reprendre le contact.

Fortes de ces rencontres et en cohérence avec les orientations politiques, la Ville s'est engagée dans une logique de coordination territoriale. La coordination territoriale (déployée sur cinq territoires) assure une visibilité et, par sa présence, vise à créer une dynamique inter-acteurs à l'échelle territoriale. Elle permet d'échanger, entre acteurs du territoire (État, associations, acteurs de terrain...), des informations, de présenter les dynamiques en cours, d'échanger des éléments de diagnostic et/ou échanger sur des sujets communs.

LES RELATIONS AVEC LES HABITANTS

La concertation des habitants devrait prendre une place croissante tant au niveau de l'élaboration des prochains Contrats que de l'animation de ces contrats. Les moyens et méthodes mis en œuvre pour assurer cette concertation doivent donc évoluer. Ils seront probablement différents selon les lieux. A Wittenheim par exemple, le Centre Socio-Culturel pourrait être chargé de la concertation.

A Mulhouse, où la crise sanitaire a donné un coup d'arrêt aux Conseils Citoyens, d'autres voies devront être trouvées, sachant que la Ville de Mulhouse avec l'appui de l'État, ainsi que d'autres partenaires

(bailleurs sociaux pour la mise à disposition de locaux) déploient à la fois des espaces (Espaces citoyens) mais aussi des moyens humains (médiateurs / postes d'adultes-relais) pour accompagner associations, collectifs d'habitants et habitants.

Des collectifs d'acteurs de quartiers pourraient être créés, à moins que ce ne soient des tables de quartier, sur le modèle déployé au Canada et expérimenté en France (notamment à Mulhouse).

Ces choix restent pour l'instant ouverts, faute d'une méthodologie-cadre élaborée au plan national.



Conclusion

LES APPORTS DU CONTRAT DE VILLE

Les questions posées au cours de cette évaluation visaient à comprendre ce que les actions menées dans le cadre de la politique de la ville produisaient, du point de vue des habitants. En quoi participent-elles de leur bien-être ?

Ces apports sont multiples et multiformes, les principaux peuvent être rappelés.

- **L'apprentissage du français** coche toutes les cases du bien-être. Il améliore la situation des personnes dans toutes les dimensions du bien-être : insertion sociale, relations inter-personnelles, relations aux institutions, estime de soi...
- **La mise en œuvre de médiateurs et autres structures « relais »** permettent d'améliorer l'accès aux droits.
- **Les actions d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie** participent également d'un mieux-être, a fortiori quand ces actions permettent de faire venir dans le quartier de nouveaux publics, qu'elles changent l'image du quartier.
- **La rencontre et la valorisation des différentes cultures** permettent de mieux vivre ensemble dans les quartiers et évitent les processus d'enfermement communautaire. L'animation des quartiers joue ici un rôle important ainsi que la construction de projets communs, dans l'intérêt collectif.
- **Dans l'ensemble**, les actions menées visent à **promouvoir l'égalité** de genre, offrent des espaces de respiration aux femmes ou leur permettent de s'inscrire dans des espaces publics.
- **Sortir les habitants du quartier**, leur faire découvrir d'autres environnements urbains et sociaux participe à **éviter une perception des quartiers comme espaces clos**, de relégation.
- **L'évitement de l'isolement des personnes**, notamment âgées, est un autre apport important des actions permettant de maintenir ou de créer des liens interpersonnels.
- **La mobilisation des habitants** et surtout des jeunes, quelque problématique qu'elle soit, permet de lutter contre l'auto-dévalorisation des personnes, de reprendre la main sur une partie de leur quotidien en participant à des actions collectives.
- **Certaines structures**, grâce aux financements politiques de la ville, ont pu offrir **l'opportunité d'une première expérience professionnelle** à des jeunes des quartiers ou d'une remobilisation qui a ouvert de nouvelles perspectives professionnelles. Même s'il faut reconnaître que l'emploi reste une pierre d'achoppement dans les quartiers prioritaires de l'agglomération mulhousienne, comme partout ailleurs en France. L'évaluation souligne la pertinence de démarches visant à accompagner des démarches individualisées d'accès à l'emploi, mobilisant l'ensemble des acteurs de l'emploi.

Bien évidemment, toutes les difficultés que rencontrent les habitants des quartiers prioritaires ne peuvent être résolues grâce aux seules actions menées dans le cadre de la politique de la ville. Les mesures de droit commun doivent également s'inscrire dans ces objectifs d'amélioration du bien-être des habitants, comme le montre le volet emploi. Comme souligné en introduction, **la population des quartiers ne cesse de se renouveler**, ce qui justifie l'engagement de l'État, des Collectivités et des autres acteurs dans la durée. Le maintien des difficultés identifiées ne signifie pas nécessairement l'échec des actions mais rendent compte que ces territoires nécessitent une attention particulière car ils accueillent

des populations vulnérables de manière continue.

L'attention à ces territoires et à leurs habitants est d'autant plus importante qu'au-delà la présence de nouvelles populations, **les pratiques sociales et donc les problématiques sociales se renouvellent elles aussi**. Par exemple l'irruption du numérique dans tous les domaines de la vie individuelle et sociale induit de nouvelles interventions pour en limiter les impacts négatifs, qu'il s'agisse de l'isolement des jeunes, de nouvelles formes d'addiction, de l'impossibilité pour les personnes étrangères ou illettrées d'accéder à ces formes de communication...

LES LIMITES DE L'EXERCICE ÉVALUATIF

Ces évolutions permanentes, des publics et des problématiques sociales, a fortiori lorsqu'une crise majeure comme celle du COVID vient bouleverser la donne, entraînent une évolution constante des actions mises en œuvre, une réévaluation des objectifs poursuivis, l'entrée en jeu de nouveaux acteurs, dispositifs etc.

Par ailleurs les choix politiques peuvent également influencer sur le système d'acteurs et l'offre d'activités. Ce fut particulièrement le cas au niveau de la Ville de Mulhouse. S'il est difficile en l'état d'identifier les impacts de ces orientations et des actions mises en œuvre pour les habitants des quartiers prioritaires, il est nécessaire de présenter ces éléments, en particulier dans la perspective de la nouvelle contractualisation.

En effet, en cours du contrat de ville, et dans le cadre du nouveau mandat municipal, les choix politiques de la Ville de Mulhouse en termes de démocratie locale (volonté de développement de toutes les formes de participation citoyenne) et de lien aux

associations (soutien et accompagnement des projets, animation sur les territoires) ont eu des impacts sur la mise en œuvre de la politique de la ville.

Ces orientations se sont accompagnées d'une volonté de se doter d'une ingénierie en cohérence avec l'intention politique. Elle s'est traduite par un élargissement des délégations de l'élue en charge de la politique de la ville afin de lui permettre de mobiliser différents leviers en faveur des habitants des quartiers politique de la ville. Ce qui a donné lieu à la création, en mars 2019, de la Direction « cohésion sociale et vie des quartiers » qui regroupe les services de la collectivité ayant des objectifs comparables et complémentaires. Elle regroupe « l'Agence de la participation citoyenne », le service « vie associative », le service « centres socio-culturels » et le service « politique de la ville ». Ces services sont en relation avec les acteurs du territoire et des quartiers. Ils interviennent dans une logique de développement social local, durable et solidaire et mobilisent la co-construction, s'appuient sur des démarches innovantes et des expérimentations.

Cette organisation (politique et technique) a permis d'agir sur trois enjeux :

- **Une proximité renforcée sur les territoires par le déploiement de moyens humains et une organisation optimisée.**

Au-delà de l'organisation de la concertation territoriale, la Ville de Mulhouse a décidé de déployer des Espaces Citoyens. Partant d'une initiative sur le territoire du secteur « Côté Véranda » (couvrant les quartiers Wolf-Wagner/Vauban-Neppert-Sellier-Waldner/Franklin-Fridolin) avec la mise à disposition d'un local, la Ville a souhaité déployer ce type d'espaces sur les différents quartiers¹⁷. Le fonctionnement de la structure est pris en charge par la collectivité, l'État assure le financement d'un poste adulte-relais (médiation), ce qui permet de disposer de moyens humains pour animer les espaces.

- **Des lieux et outils visant une participation renforcée (Agence participation citoyenne, plateforme « Mulhousecestvous.fr », création d'« Espaces citoyens »...).**

Dans le domaine de la participation citoyenne, l'intervention de la Ville relève de la « conviction qu'une politique publique qui prend en compte l'expertise d'usage des habitants ou des publics concernés est plus pertinente et plus légitime ». Sur cette base, l'action publique vise à « associer les citoyens à la gouvernance »¹⁸. Cette volonté est ancienne, mais a pris une dimension plus importante avec la création de l'Agence de la participation citoyenne en 2015¹⁹. Elle a, sur l'ensemble des quartiers de Mulhouse (et pas seulement

sur les quartiers prioritaires), développé de « l'aller vers ». Il s'agit d'aller à la rencontre et à l'écoute des usagers en allant dans l'espace public. Elle a eu recours à de la médiation artistique et elle a déployé un budget participatif.

- **Un renforcement du soutien à la vie associative (offre de services du Carré des associations) et une mise en cohérence de l'action des centres socio-culturels.**

La Ville de Mulhouse a développé un accompagnement renforcé aux porteurs de projet et en particulier aux associations. Tout comme la participation citoyenne, l'accompagnement des acteurs associatifs a été déployé par la Ville de Mulhouse depuis plusieurs années. En 2013, la Ville a créé le Carré des associations. A la faveur des orientations politiques récentes, cette structure propose des outils nouveaux : accompagnement administratif et juridique, formation, veille institutionnelles et temps d'échanges.

Dans ce cadre, un travail a été engagé également avec les centres socio-culturels, acteurs majeurs de la mise en œuvre des actions à l'échelle des quartiers politique de la ville du fait de leur présence et proximité sur les territoires. Partant du constat d'une absence d'équité territoriale entre les huit centres socio-culturels, la Ville a en lien avec les centres socio-culturels et l'Union Départementale réalisé un travail de mise en place des financements pour identifier des critères communs. Cette réflexion a été partagée également avec la Caisse d'Allocations Familiales. Au-delà de la dimension financière, le travail engagé s'est traduit par des relations régulières entre la collectivité et les centres sociaux.

17 Espaces citoyens existants sur Brustlein Briand (2019 - « 88 Briand »), sur Neppert (2018- « Côté véranda »), sur Bourtzwiller (2022-23 - « le Grim'z »), sur les Coteaux (2023 - « Espace habitants »). Deux restent à mettre en place sur Fonderie et Drouot.

18 « Pour redonner goût à la chose publique à nos concitoyens, il faut les associer toujours et encore plus à la gouvernance. Les sujets les plus importants, ceux qui feront le plus débat, pourront donner lieu à des consultations citoyennes pour offrir cette possibilité de co-décider, de co-agir. [...] » discours en 2020 de Michèle LUTZ, maire de Mulhouse suite à l'élection.

19 Le rôle de l'Agence de la participation citoyenne, régie autonome de la municipalité de Mulhouse, est de mettre en œuvre le programme de démocratie participative de la Ville de Mulhouse et de soutenir les initiatives citoyennes.



EXEMPLES D'ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS DANS LA VILLE DE MULHOUSE

A Briand, la Ville de Mulhouse est lauréate du PIA « Territoire d'Innovation », depuis 2019. La convention a été signée entre l'ANRU, la CDC et la Ville de Mulhouse en décembre 2021. Le déploiement du projet Briand-ANRU+ contribue à la transformation du quartier. Le projet est labellisé, depuis juillet 2021 Pôle Territorial de Coopération Economique. Il s'agit de faire de l'avenue Briand, une avenue hospitalière, commerciale et propice à l'innovation, de transformer Miroir-Cité en lieu de vie et de production, de développer à la Box Briand un tiers lieu de formations « zéro barrière ».

Les jardins pédagogiques se sont développés, aux Coteaux (financé via la Cité Éducative), dans le quartier Neppert... Dans les écoles mulhousiennes, l'aménagement de jardins pédagogiques bénéficie du programme écoles nature. Le programme d'intervention a été validé début 2022. Avec un objectif de 20 cours d'école désimpermeabilisées et végétalisées sur la période 2022-2026, pour répondre à la problématique d'îlots de chaleur et à la nécessité d'offrir un cadre d'apprentissage vert aux écoliers mulhousiens.

Développement de projets d'inclusion numérique sur le territoire après réalisation d'un diagnostic de situation.

La Ville de Mulhouse a été désignée lauréate de l'appel à projets « Quartiers Fertiles » qui prévoit, sur trois QPV (Drouot, Coteaux et Fonderie), des « micros-fermes urbaines », en lien avec le NPNRU : pour structurer l'écosystème d'acteurs autour de l'agriculture urbaine, développer des filières agricoles durables au sein des QPV, favoriser l'insertion sociale et créer des emplois, et transformer les sites en gestion d'attente en terrains fertiles.

Développement de lieux dédiés à la médiation de proximité pour accueillir et soutenir les initiatives citoyennes en lien avec les instances de la participation, favoriser l'appropriation des projets de transformation urbaine du quartier (« Maison de projet »), développer une offre de service relevant de la médiation de proximité (permanence du médiateur Citoyenneté et d'autres services publics locaux...). Ils doivent contribuer à l'émergence de dynamiques collectives sur les secteurs.

Ces évolutions témoignent de la nécessité de faire bouger les lignes en cours de contrat, mais elles rendent l'évaluation d'autant plus compliquée que certaines de ces actions sont en début de mise en œuvre et n'ont pas encore (pleinement) produits leurs effets. De ce fait, ce rapport rend plus compte des constantes, des impacts les plus visibles des actions menées dans la durée que de l'apport possible des nouveaux dispositifs et actions mis en œuvre.

C'est pourquoi il nous semble important de redéfinir les méthodologies d'évaluation mises en œuvre. En complément des traditionnels diagnostics initiaux et évaluation ex-post, il conviendrait sans doute de réaliser une « évaluation en continu » de la politique de la ville à la fois pour apprécier ce que produisent les actions et dispositifs nouveaux et mieux cerner les attentes du public. Ce qui

suppose de redéfinir les manières d'aborder les habitants des quartiers.

C'est la seconde limite de ce travail. Faute de moyens humains adaptés et de temps, un nombre restreint d'habitants a pu être rencontré. Leur parole est le plus souvent passée par des « filtres » (des conseillers citoyens, des associations, des institutions...) qui ont leur propres préoccupations, objectifs, perception des quartiers et de leurs habitants... Les habitants Lambda des quartiers constituent en grande partie un point aveugle du dispositif évaluatif. Or, connaître et comprendre leurs motifs de satisfaction/d'insatisfaction, leurs aspirations et leurs attentes, leurs renoncements et les difficultés de la vie quotidienne auxquelles ils sont confrontés permettraient sans aucun doute de mieux adapter les actions et dispositifs aux réalités sociales des quartiers.

Postface

A l'heure où les rédacteurs remettent leur rapport, la France vient de connaître plusieurs nuits d'émeutes urbaines intenses auxquelles n'ont pas échappé les villes de l'agglomération mulhousienne et notamment celles engagées dans la politique de la ville.

Pour comprendre ces faits, on peut s'en remettre à la théorie des organisations (après tout un quartier est une vaste organisation) qui propose de considérer, d'une part, des facteurs de satisfaction et, d'autre part, des facteurs d'insatisfaction. Les premiers sont des « éléments de contenu », les seconds des « éléments de contexte ».

Dans les organisations, la confusion des deux dimensions est fréquente. On pense alors sur un continuum satisfaction/insatisfaction. Mais augmenter les salaires ou améliorer les espaces de travail (facteurs de contexte) ne sert à rien si l'on ne met pas en œuvre des mesures telle qu'un enrichissement du travail, pour le rendre plus intéressant, socialement plus valorisant (facteurs de contenu). Réduire l'insatisfaction sans augmenter la satisfaction n'a jamais permis de réduire la conflictualité.

Dans les quartiers, une meilleure ambiance, une propreté sans défaut, des animations variées et de qualité vont certainement limiter les motifs d'insatisfaction.

Si les habitants ont l'impression d'être entendus, de participer aux décisions qui les concernent, s'ils retrouvent un certain « pouvoir d'agir », ils seront enclins à être plus satisfaits de la situation. C'est pourquoi un « bon » contrat de ville ne sera pas forcément celui qui comprendra le plus possible d'actions, mais celui dont les actions porteront en priorité sur les éléments de contenu, qui engagent les personnes et les institutions dans un processus de reconnaissance réciproque.

Mais un quartier ne fonctionne jamais en vase clos. C'est une organisation incluse dans un espace urbain plus large, lui-même partie prenante d'un pays ou d'une nation. Si le quartier reste perçu comme un espace de relégation dans l'espace urbain, alors ce processus est rompu. Il y a négation de l'égalité des personnes, condition sine qua non de la justice.

Si les personnes sont discriminées (discrimination au faciès, discrimination à l'adresse, lors des embauches par exemple) dès lors qu'elles veulent agir comme personnes autonomes, alors elles font l'expérience concrète de l'injustice. Peut ainsi s'engager une lutte pour la reconnaissance²⁰, mais qui ne s'inscrit plus forcément dans l'espace codifié du droit puisque justement, la déniégation de droits en est la cause. La violence peut alors devenir une forme d'affirmation de leur liberté et l'expression d'un refus des formes de domination subies.

20. Axel Honneth, "La lutte pour la reconnaissance" Ed du Cerf, 2000

Annexes

ANNEXE 1 : LES CHOIX DES ACTIONS

En quoi le contrat de Ville a-t-il permis d'augmenter les opportunités offertes aux habitants ?	En quoi le CDV a-t-il permis d'améliorer la perception du quartier par ses habitants ?	En quoi le CDV a-t-il permis de renforcer la solidarité entre les habitants du quartier ?	En quoi le CDV a-t-il amélioré les relations des habitants et des institutions et développer leur souhait de participer aux actions ?
Conditions de vie, autonomie	Cadre de vie, espaces de vie	Relations sociales	Gouvernance et responsabilités collectives
Illzach Actions Accès aux soins et aux droits (Oppelia) et Eveil et lecture ou Inclusion numérique (CSC)	Illzach Actions Mieux vivre ensemble au collège A. Frank (CSC) et Orientéo (Réagir)	Illzach Actions Pass'sports Illzach 2. Jardins partagés (CSC) et/ ou ASL (CSC)	Illzach Actions pères et repères, Conseil citoyen et/ou Marches exploratoires (CSC)
Mulhouse Actions Maîtrise de la langue et Fracture numérique	Mulhouse Actions Développement durable et de la nature en ville	Mulhouse Animation de rue	Mulhouse Conseils citoyens, espaces citoyens
Wittenheim Actions Santé (CSC), accès aux droits et aux services (Oppelia) et ASL	Wittenheim Actions DSL - Développement social local (CSC)	Wittenheim Action PRIMAVERA (Oppelia)	Wittenheim Conseil citoyen Markstein-La Forêt (CSC)
m2A Action sesame pour l'emploi (Mobilité pour l'emploi)	m2A Néant	m2A Action Zavatta	m2A Néant / proposition ORIV - participation des conseils citoyens aux instances et réunions CV

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES, DES RÉUNIONS ORGANISÉES

Plusieurs méthodes ont été mobilisées pour recueillir les données :

- analyse de données statistiques et démographiques ;
- analyse de bilans, de comptes rendus d'actions et de réunions ;
- réalisation d'entretiens individuels avec des porteurs de projets ;
- réalisation d'entretiens collectifs avec des bénéficiaires (jardin partagé et apprentissage du Français) ;
- organisation de temps d'échanges en inter-acteurs (à Illzach : 30.09.22, à Wittenheim : 08.09.22 et à Mulhouse : 15.11.22) ;
- Rencontre des responsables des structures AFSCO, CSC Drouot, CDAFAL, CSC Lavoisier Brustlein, CSC Papin, CSC Porte du miroir, CSC Wagner, APSM, Ecole du cirque Zavatta et Régie de l'III.

Ce document a fait l'objet de discussions dans le cadre de l'équipe projet « politique de la ville m2A » à laquelle ont participé mesdames et messieurs :

Pauline Andrieu, Cheffe de projet politique de la ville (Ville de Mulhouse)
Nadège Degremont, Cheffe de service politique de la ville (Ville de Mulhouse)
Stéphanie Ducreux, Cheffe de projet politique de la ville (Ville de Mulhouse/m2A)
Christine Edel, Directrice cohésion sociale et vie des quartiers (Ville de Mulhouse)
Muriel Fischer, Chargée de mission politique de la ville (Sous-préfecture de Mulhouse)
Nadjette Hanafi, Cheffe de projet politique de la ville (Ville de Mulhouse)
Virginie Hoflack, Chargée de mission sécurité et prévention de la délinquance (m2A)
Juliette Jego, Cheffe de projet quartiers fertiles (Ville de Mulhouse)
Yves Kauffmann, Directeur du pôle administration, finances et prospectives
(Ville d'Illzach – jusqu'en 2022)
Justine Landmann, Chargée de développement social (Ville de Wittenheim)
Jean-Marc Lebret, Chef de service politique de la ville (Sous-préfecture de Mulhouse)
Stéphane Marie, Directeur du pôle administration, finances et prospective (Ville d'Illzach)

Il a également été présenté et discuté dans le cadre des commissions « politique de la ville m2A » auxquelles ont participé mesdames et monsieur :

Hajar Kadiri, Adjointe déléguée à la politique de la ville et à la cohésion sociale (Ville d'Illzach)
Anne-Catherine Lutolf-Camorali, Adjointe déléguée au développement économique, à la politique de la ville et à la rénovation urbaine (Ville de Wittenheim)
Loïc Minery, Vice-président m2A délégué à la cohésion sociale et à la politique de la ville (m2A)
Cécile Sornin, Adjointe déléguée à la vie citoyenne : participation, promotion de la vie associative, centres sociaux et politique de la ville (Ville de Mulhouse)



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION



m2A.fr